

Bois auignon
XIX^e s.

A. Marcel

La Vierge de Pradet

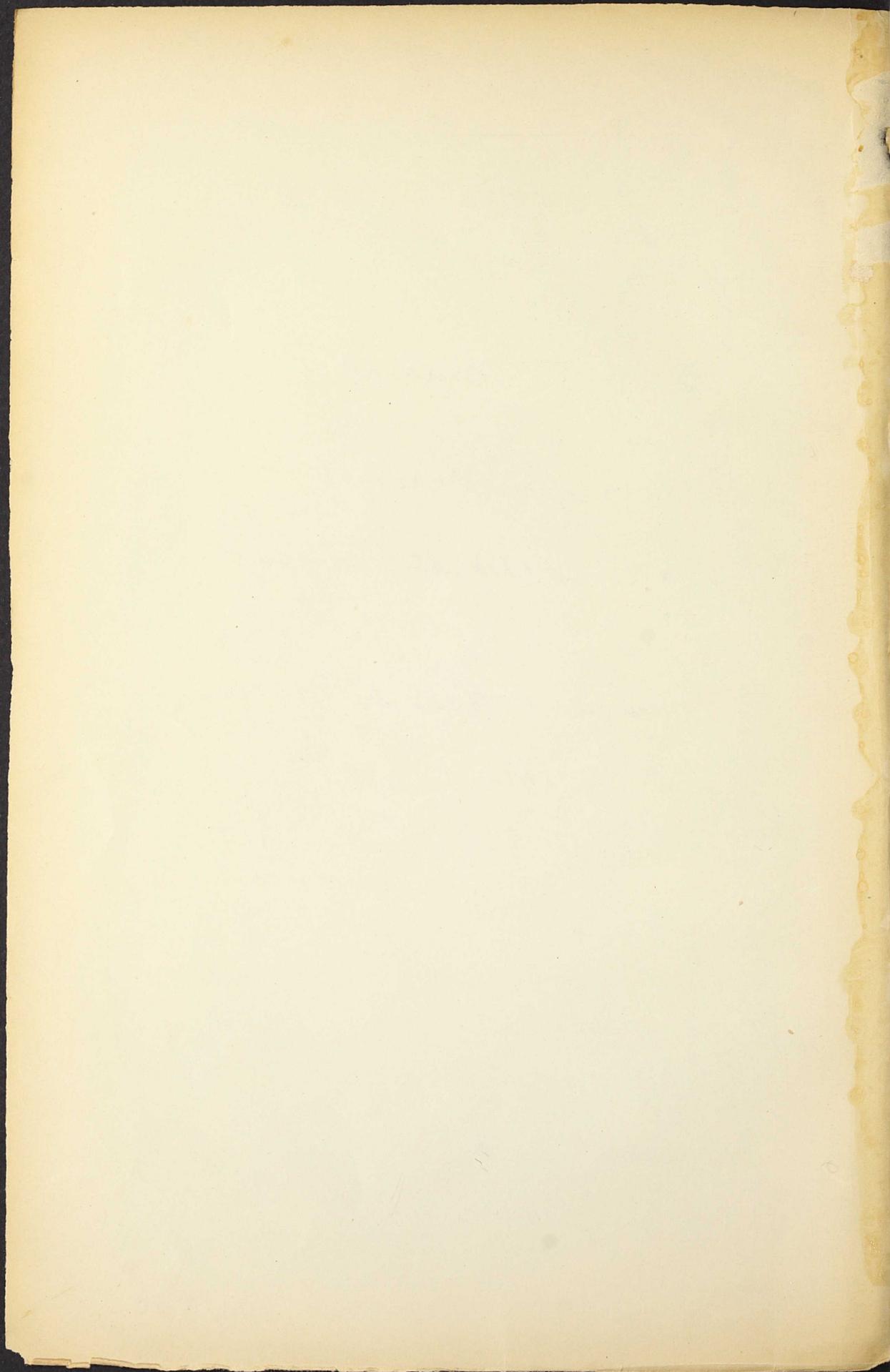
à la cathédrale d'auignon

Mém. de l'Acad. de Vaucluse

1912

11

1469 SP



Paris, au Japon

LA VIERGE DE PRADIER

A LA CATHÉDRALE D'AVIGNON

I.

Un mal qui répand la terreur, le choléra, fit, au commencement de l'année 1831, sa première apparition en Europe.

Le fléau, après avoir traversé le continent depuis l'Oural jusqu'à la mer du Nord, passa en Angleterre ; puis, franchissant la Manche, éclata à Calais le 15 mars 1832. De Calais, il se répandit sur la France, dont il devait désoler cinquante-deux départements ; mais il ne le fit qu'avec une horrible lenteur puisque ce ne fut qu'en 1835 qu'il atteignit le Midi. Les habitants des villes et des campagnes, saisis de panique, fuyaient devant lui, encombraient les chemins, allaient on ne sait où. « Dans ma marche d'Avignon à Marseille, pendant les deux journées du 24 et du 25 juillet, rapporte le baron Larrey, j'ai été frappé du tableau que m'ont offert les populations de ces villes et celles intermédiaires ; les voitures, les charrettes, les chevaux et les ânes garnis de bâts, chargés de familles entières, se précipitaient confusément et sans interruption sur la même route, que j'eus la plus grande peine à parcourir pour arriver à ma destination. La terreur et la consternation étaient empreintes sur la physionomie de la plupart des hommes et des femmes qui faisaient partie de ces convois émigrants¹ ».

Quand on ne voulait ou ne pouvait fuir, on s'humiliait sous les coups de la main invisible qui flagellait l'humanité, et des prières publiques s'élevaient vers un firmament qui semblait s'être fermé. Les cités imploraient leurs protecteurs célestes. Les vicai-

1. Notice sur l'épidémie du choléra-morbus indien qui a régné dans les ports méridionaux de la Méditerranée et dans toute la France, pendant les mois de juillet et d'août 1835, lue dans la séance de l'Académie des Sciences du 21 septembre ; Paris, 1835, p. 6.

res-généraux d'Avignon, administrateurs de ce diocèse en 1832, avant l'intronisation de Mgr d'Humières, et en 1835, après le décès de ce prélat, supplièrent les fidèles, dans deux mandements, de se placer sous l'égide de la Vierge Marie ¹. On forma même le vœu d'ériger une statue à la mère de Jésus, si l'épidémie épargnait la ville ². Enfin, le mal s'éloigna de la région ; mais comme à regret, puisqu'il ne devait s'éteindre qu'environ deux ans après à Marseille. Alors on put respirer librement ; tout danger ayant disparu, la vie reprit son cours normal ;

Puis l'oubli vint au cœur comme aux yeux le sommeil,

ainsi que l'a dit Alfred de Musset..... et le vœu fait à la Madone fut oublié.

Il est vrai qu'il y avait alors à exécuter à Avignon une chose qui pouvait paraître bien autrement urgente et importante qu'une statue : je veux parler de la restauration de Notre-Dame des Doms.

La Révolution avait laissé cette pauvre cathédrale dans un état si lamentable que l'intérieur ne présentait plus que des décombres ³. Tout y avait été démoli, martelé, mutilé, brisé ; les voûtes menaçaient de s'écrouler et l'eau des pluies s'y infiltrait partout ; assurément, les murs étaient toujours debout, mais ils se trouvaient dans le plus triste état de délabrement et l'humidité les couvrait d'une lèpre d'efflorescences nitreuses. Et comme si cette dévastation n'était pas jugée suffisante, on avait cru devoir, par une sorte de dérision et d'ironie de pince-sans-rire, placer un concierge à l'entrée de cette ruine pour la montrer aux curieux et aux voyageurs, et la leur faire visiter, admirer peut-être.

Le custode, sûr de n'être pas dérangé, s'y installa comme chez lui. L'abbé Corenson nous a laissé sur ce curieux personnage, nommé Tournel, quelques notes qui, bien qu'elles aient été déjà citées, méritent d'être reproduites encore. Dans la chapelle à gauche en entrant, Tournel avait logé ses poules, et dans les tombes profanées et bouleversées il faisait nicher ses lapins ; de

1. *Mandement de MM. les vicaires-généraux capitulaires d'Avignon au sujet du choléra-morbus*, 23 avril 1832. — *Mandement..... à l'occasion de l'invasion du choléra dans les contrées voisines*, 23 juillet 1835. (Avignon, Aubanel, in-4°).

2. « La statue de la Sainte-Vierge fut votée par les habitants d'Avignon lors de l'invasion du choléra ». (Mas, *Notice sur Notre-Dame des Doms*, Avignon, 1837, p. 27).

3. Esprit Calvet, *Lettre et mémoire sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794*. (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2348, fol. 378).

plus, tirant parti des matériaux qu'il avait sous la main, il vendait les chapiteaux de marbre pour en faire des pilons à l'usage des cuisinières. Mais ce n'était pas tout que d'avoir fait du vénérable édifice sa maison, sa carrière et sa basse-cour, il avait encore transformé en mauvais lieu la chapelle de la Résurrection ¹.

Après Tournel, l'église devint une prison, et les captifs, pour occuper leur oisiveté, achevèrent la destruction des sculptures. Enfin, en 1814, sept à huit cents prisonniers espagnols, hommes, femmes et enfants, y furent enfermés, lesquels, au témoignage de l'avocat Fransoy, « faisoient leurs ordures en un coin et leur gargotte dans un autre ². » On pense bien que si le monument avait été soumis quelque temps encore à un pareil régime, il n'aurait pas tardé à s'effondrer et à n'être plus qu'un déplorable monceau de pierres et de gravats éboulé sur un monceau d'immondices.

Ce ne fut qu'en 1822 qu'on se préoccupa de rendre à Notre-Dame des Doms sa destination première. Une ordonnance royale du 6 mars mit cet édifice à la disposition de l'archevêque Morel de Mons, et un projet de restauration, soumis à M. de Corbière, ministre de l'Intérieur, fut approuvé le 29 novembre de la même année ³. On se mit à l'œuvre et, de 1823 à 1830, quelques réparations purent être faites. On procéda d'abord au déblaiement, mais sans beaucoup de soin ni d'intelligence ; car bien des débris qu'on eût dû conserver furent alors, assure-t-on, jetés dans le Rhône ⁴ : il eût peut-être autant valu continuer d'en faire des pilons. Quant aux réparations, on les donna à diriger à des hommes qui n'avaient aucune idée de ce qu'était l'art chrétien ; aussi offraient-elles en général l'aspect le plus choquant et le plus disparate ⁵. Quoi qu'il en soit, pourtant, elles permirent de célébrer, de loin en loin, dans l'église déblayée, quelques-unes des principales cérémonies du culte.

Les travaux ne furent repris que sous l'épiscopat de Mgr

1. *Recueil de pièces relatives à la Révolution religieuse dans notre contrée.* (Id., Ms. 2066, fol. 54).

2. *Mélanges sur Avignon*, cités par Corenson (Id., M. 2066, fol. 54).

3. Il prévoyait une dépense de 104.997 fr. 37 c. ; dont 39.705 fr. 55 c. de travaux urgents.

4. L.-H. Labande, *L'église Notre-Dame des Doms d'Avignon*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1906, p. 363.

5. Mgr Dupont, *Œuvres pastorales*, Bourges, 1845, in-8°, citées par V. Chambaud, *Statistique monumentale de Vaucluse* (Bibl. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 186).

Dupont ¹. Célestin Dupont, qui fut installé le 21 septembre 1835, était jeune encore, puisqu'il ne comptait guère plus de quarante-trois ans. C'était un prêtre intelligent, hardi, très actif, et, ce qui ne gâtait rien, aimant les arts. Il vit dès son arrivée et du premier coup d'œil, où était son devoir et aussi que ce devoir s'accordait exactement avec ses goûts et ses aspirations esthétiques. Il songea à rendre à Notre-Dame son ancienne splendeur, en procédant sans retard à sa réfection, et conféra à ce sujet avec l'architecte du département, Prosper Renaux, homme de bonne volonté, qui entra aussitôt dans ses vues et en devait poursuivre ensuite ardemment la réalisation.

On reprit les ouvrages déjà commencés, on les refit ou on les modifia du mieux qu'il fut possible et on en exécuta d'autres. Ces ouvrages trouvèrent des censeurs ². Peut être, en effet, quelques-uns sont-ils critiquables ; mais si l'on songe à tout ce qu'il y avait à faire, on aura quelque indulgence pour le prélat qui s'attaqua avec tant de courage à une besogne qui avait effrayé par son immensité tous ses prédécesseurs.

L'église étant placée sous le vocable de Notre-Dame, l'archevêque pensa devoir faire, avant tout, approprier une chapelle qui serait spécialement affectée au culte de Marie. Mais il fallait à cette chapelle une statue. Il existait une image très vénérée de Notre-Dame de Tout-Pouvoir qui provenait de l'ancienne chapelle Sainte-Anne du Rocher ; mais cette figure, fort endommagée, avait été reléguée dans un grenier et, lorsqu'on l'y découvrit, elle ne fut pas jugée digne, à cause de sa vétusté, d'être exposée de nouveau à la piété des fidèles. On la laissa donc dans son grenier.

Alors on se rappela le vœu qui avait été fait à l'époque du choléra ; on se le rappela d'autant mieux qu'on apprit que les habitants d'Apt venaient d'offrir à sainte Anne une couronne d'or, en reconnaissance de la protection que cette patronne de leur

1. Dupont (Jacques-Marie-Antoine-Célestin), né le 1^{er} février 1792 à Iglesias (Sardaigne), évêque de Samosate *in partibus* le 2 décembre 1823, évêque de Saint-Dié le 9 mai 1830, promu à l'archevêché d'Avignon le 1^{er} mai 1835, à celui de Bourges le 24 janvier 1842, cardinal le 12 juin 1847, et décédé le 26 mai 1859. — Voir : *Notice sur Mgr Dupont* (Bibl. d'Avignon, Ms. 2821, fol. 344) ; V. Chambaud, *Statistique monumentale*. (Id., Ms. 2502, fol. 173 v^o) ; De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*, 1889, col. 1383 ; etc.

2. *Messenger de Vaucluse*, 7 et 17 juin et 5 juillet 1838 ; *Album d'Avignon*, 1838, t. II, n^o 9 (septembre), p. 133.

ville leur avait accordée pendant l'épidémie ¹. L'hésitation n'était, désormais, plus possible. Il y avait pour le clergé et les fidèles d'Avignon un devoir à remplir en rendant à la fille un hommage pieux analogue à celui qui venait d'être rendu à la mère, et l'archevêque décida qu'une statue de la Vierge serait exécutée et que son érection aurait lieu dans la métropole.

II

Une Commission spéciale chargée de tout ce qui pourrait concerner cette statue fut nommée. Elle se composa de dix membres : l'archevêque Dupont, président, le chanoine Reboul, l'adjoint Geoffroi, l'imprimeur-libraire Aubanel, le conseiller municipal Bigonet, Cantin, ancien membre de la Commission administrative de la Maison royale de santé, Bertaud aîné, propriétaire, Requier, administrateur du Mont-de-Piété, Régnier, conseiller municipal, chevalier de la Légion d'honneur, et Berton, négociant ².

Une lettre pastorale du 25 décembre 1835 annonça la constitution de cette Commission et fit connaître que Mgr Dupont avait résolu de réaliser enfin le vœu du clergé et du peuple catholiques en élevant un monument authentique de la piété des Avignonnais et de leur reconnaissance envers la Sainte Vierge. Ce monument devait rappeler, disait l'archevêque, que la ville avait été menacée d'un fléau destructeur et que, grâce à Marie, elle n'avait perdu qu'un petit nombre d'habitants, alors que plusieurs villes voisines s'étaient trouvées presque entièrement dépeuplées. Mais on ne devait pas se borner à dresser une magnifique statue dont la beauté ne servirait qu'à faire ressortir davantage le triste état de son temple, et il y avait une nécessité absolue de restaurer la basilique. Certes, on avait l'assurance que le gouvernement s'associerait à cette grande œuvre ; mais quelque abondants que pussent être les secours qu'on en espérait, ils ne suffiraient point. Or, il ne fallait pas que les ressources manquassent, et le prélat faisait un pressant appel à la générosité publique.

1. *Offrande d'une couronne d'or à sainte Anne, patronne d'Apt* ; Apt, imprimerie d'Ed. Cartier, 1835, in-8°.

2. Dans la première réunion de la Commission, Cantin fut nommé vice-président, Aubanel trésorier, et Bigonet secrétaire.

A la suite de la lettre pastorale se lisaient des instructions relatives aux quêtes auxquelles il allait être procédé, tant en vue de la restauration de la cathédrale qu'en vue de l'érection de la statue¹. Mais, soit que la population fût alors trop pauvre, soit que les sentiments religieux fussent émoussés, les quêtes ne produisirent point ce qu'on en avait attendu. Deux listes de souscripteurs, imprimées et arrêtées, l'une, à la date du 17 juin 1836, et l'autre, à celle du 31 décembre, firent connaître les résultats suivants :

Montant de la première liste.	6.427 fr. 40
Montant de la seconde	3 429 fr. 70
Total.	9.857 fr. 10 ² .

1. Voici les instructions qui se rapportent à ce dernier objet : « *Art. premier.* La Commission nommée pour l'érection de la statue de la Sainte-Vierge dans notre église métropolitaine, s'occupera sans délai de recueillir, dans la ville d'Avignon, les dons, offrandes et souscriptions des fidèles pour cet objet. — *Art. II.* On donnera récépissé de toutes les sommes qui auront été versées, et on fera connaître le montant de toutes les valeurs reçues et leur emploi. — *Art. III.* Lorsque les fonds auront été réunis, les plans adoptés et le travail exécuté, nous nous réservons de nous concerter avec les autorités civiles et militaires de notre ville métropolitaine, afin de procéder à l'inauguration de cette statue avec toute la pompe convenable, notre dessein étant de rendre cette solennité digne sous tous les rapports de la piété de nos chers diocésains ; et nous publierons en temps et lieu le programme de cette touchante cérémonie. — *Art. IV.* Dans le cas où la recette excéderait la dépense, le surplus serait appliqué aux travaux à exécuter dans notre métropole. » (*Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Avignon, qui ordonne une quête pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge, et pour la restauration de l'église métropolitaine, 25 décembre 1835. Avignon, Aubanel, in-4° de 10 pages*)

2. *Première [Seconde] liste des sommes reçues pour la restauration de la métropole d'Avignon et pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge ; Avignon, in-4° de 6 [4] pages.* — Les souscriptions les plus importantes furent celles de l'archevêque et du chanoine Reboul (1000 fr. chacun). Trois personnes (M. de Cotton, le duc de Grammont-Caderousse et la comtesse de Carneville), versèrent chacune 300 fr. ; le père de l'archevêque, sa mère, Mmes de Lépine et Duplessis, Mlle de Montfaucou, le marquis de Cambis, député, Cantin aîné, Bigonet jeune, Berton père, L. Aubanel et François Poulin, 100 fr. Il y eut un assez grand nombre de souscriptions à 50 fr., (les vicaires-généraux Barret, Sollier et Michel de Beaulieu, le curé de Mourmoiron, Mlle Claire Arnaud, la duchesse de Mahon, Joseph de Beaulieu, Croze, président du Tribunal civil, le marquis de Gasville, Jacques Féraud, négociant à Marseille) ; à 40 fr. (Aubanel et Thibaud, vicaires à Saint-Didier et à Sarriens), etc. M. de La Garde donna 35 fr., Mlle Barreau, 33 fr., Mme de Forbin, 32 fr., le Préfet de Vaucluse, le curé de Saint-Didier, les chanoines Queyras et Néry, le curé de Vaison, etc., 25 fr. Les quêtes produisirent 150 fr. dans l'église Saint-Didier, 207 fr. à Saint-Symphorien, 265 à Saint-Pierre. Parmi les communautés, il faut citer : le Séminaire Saint-Charles (120 fr.), les dames du Sacré-Cœur (80), le monastère Saint-Laurent (50), la Maison ecclésiastique de la rue Saint-Marc (30), les Frères des Ecoles chrétiennes (25), le monastère de la Visitation (10), etc., etc. — Pour la restauration de la métropole, on recueillit 8455 fr. 10 (1^{re} quête) et 4534.80 (2^e), soit : 12.989.90.

Ainsi, on n'avait pu atteindre la somme de 10.000 francs.

L'archevêque alors s'adressa au Conseil municipal et sollicita, par lettre du 28 janvier 1836, sa participation financière¹. Le Conseil, dans sa délibération du 3 février, prit cette demande en considération ; mais il ne put statuer sur le fond qu'à l'époque de l'établissement et de la discussion du budget de 1837², et vota alors, pour la statue projetée, une somme de 1500 francs³.

Entre temps, le 30 juin, le Conseil de fabrique de Notre-Dame des Doms s'était réuni. Le président, vicaire-général Barret, donna connaissance du chiffre que les quêtes avaient péniblement réalisé et ne dissimula point qu'à un pareil prix, il était presque impossible d'avoir « quelque chose de bien en marbre ». Mais le Conseil ne voulut s'occuper, dans cette séance, que des dimensions qu'il fallait donner à la statue projetée. Une figure de 8 pieds serait colossale ; une de 6 suffirait peut-être... Comme on tergiversait beaucoup, il fut décidé que l'architecte du Département serait prié de déterminer lui-même la hauteur à donner à la *Vierge* « pour produire un effet convenable. » Une fois la dimension connue, on s'enquerrait du coût de la statue. Au surplus, ne pourrait-on pas, par l'entremise du marquis de Cambis, député de Vaucluse, obtenir gratuitement du gouvernement un bloc de marbre ? Ce don permettrait de consacrer la somme de 10.000 fr. tout entière à l'exécution de l'ouvrage qui, par cela même, pourrait être confié à un statuaire de renom⁴.

Dès que l'architecte Renaux eut fait connaître son sentiment, une lettre fut adressée à M. de Cambis pour le charger à la fois de la demande du marbre et du choix de l'artiste, en lui faisant remarquer que, pour s'en tenir strictement au vœu formé par les catholiques avignonnais, il fallait que la Vierge fût représentée seule et, par conséquent, ne tint pas son enfant dans les bras.

Le marquis Auguste de Cambis d'Orsan, né à Avignon le 11 juillet 1781, avait été élevé au collège de Tournon et avait passé

1. Pièces justificatives, n° 1.

2. Archives municipales d'Avignon, *Délibérations du Conseil*, reg. 6, fol. 158.

3. Délibération du 20 août 1836 ; « Le Conseil, vu la prise en considération de la demande formée par Mgr l'archevêque à l'effet d'obtenir l'intervention de la ville dans la dépense à faire pour l'érection de la statue de la Sainte Vierge dans l'église Notre-Dame des Doms, vote une somme de 1500 fr. pour être accordée à la Métropole à titre de don pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge. » (Arch. municip., *Délib. du Conseil*, reg. 7, fol. 15).

4. Archives du Chapitre de N.-D. des Doms, *Registre des délibérations du Conseil de Fabrique*, 1836-1893, fol. 5 v°.

une partie de sa jeunesse à Montpellier. Revenu dans sa ville natale, il y épousa, en 1809, la fille de Guillaume Puy, cet admirable magistrat municipal que Napoléon appelait le « Maire modèle ». Dans la suite, il se rendit à Paris pour surveiller l'éducation de ses fils, et il y vécut dans le commerce de Châteaubriant, Royer-Collard, Molé, de Broglie, Villemain et Guizot. Devenu libéral, il échoua dans ses premières tentatives politiques, à cause de l'opposition du parti légitimiste qui ne voulait voir en lui qu'un renégat ; mais il parvint en 1823 à la présidence du Conseil général de Vaucluse, et la révolution de juillet lui ouvrit les portes de la Chambre des députés ¹.

Il accepta la mission dont l'avait chargé la Fabrique de la métropole d'Avignon et obtint de l'Etat, à titre gracieux, un beau bloc de marbre blanc pour la future statue. Il instruisit la Fabrique du succès de ses démarches et lui fit savoir aussi qu'il avait engagé des pourparlers avec le sculpteur Pradier, lequel accepterait d'exécuter l'œuvre pour 10.000 francs, si les chanoines de Notre-Dame des Doms voulaient bien la lui confier.

III.

Il semble assez surprenant que le marquis de Cambis, qui était d'Avignon, n'eût pas songé, pour l'exécution de la statue, à deux artistes de cette ville, Joseph et Louis Brian.

L'histoire des Brian a été racontée par l'éminent écrivain que l'Académie de Vaucluse a l'honneur d'avoir actuellement à sa tête ² ; je renvoie donc à son travail ceux qui s'intéressent aux hommes et aux choses de l'art comtadin. Il me suffira de rappeler qu'après de sérieuses études à l'Ecole des Beaux-Arts de la capitale, les deux frères passèrent à l'Académie de France à Rome et que l'aîné, après qu'il eut terminé ses études en Italie, rentra le premier dans sa patrie et ouvrit un atelier à Paris.

D'après un publiciste avignonnais contemporain, qui a cru devoir garder l'anonyme, Mgr Dupont aurait chargé les deux

1. Barjavel, *Dictionnaire biographique de Vaucluse*, 1841, t. I, p. 335 ; F. T..., *Notice biographique sur le marquis de Cambis*, dans l'*Annuaire de Vaucluse*, 1861, p. 138-139 ; A. Molinier, *Cambis d'Orsan*, dans la *Grande Encyclopédie*, VIII, 1041, etc. Mme de Cambis (Antoinette-Pierrette-Joséphine Puy), née le 8 février 1793, mourut à Avignon le 19 novembre 1833.

2. Alexis Mouzin, *Louis Brian*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1888, p. 274.

frères de la statue de la métropole, et voici le récit un peu dramatisé de ce publiciste : « Avignon est la patrie de deux habiles sculpteurs ; les frères Brian ont l'un et l'autre remporté des prix à Rome. M. l'archevêque les charge de faire une statue de la vierge Marie. Ces artistes se mettent de suite à l'œuvre, la joie fait battre leur cœur ; ils travaillent pour leur patrie. — Le modèle en plâtre est déjà terminé, ils prennent le ciseau et vont tailler le marbre, lorsqu'une lettre leur apprend que M. Fradier est chargé de cette œuvre. Ah ! ce fut un moment bien douloureux pour ces artistes, leur cœur souffrit et leur amour-propre fut froissé. Nous avons vu la statuette en plâtre, elle est jolie, elle est gracieuse. La sainte Vierge tient sur son bras gauche l'enfant Jésus, et ses regards de mère le contemplant avec ivresse ¹. »

Je ne doute point de la bonne foi du narrateur ; mais il faut convenir qu'il était bien mal renseigné. En effet, d'une part, la correspondance des Brian ne fait aucune espèce d'allusion à la commande de la statue que l'archevêque leur aurait faite ; d'autre part, s'ils en avaient été réellement chargés, ils n'auraient pas représenté la Vierge avec son enfant, puisque cela était contraire au programme adopté, et enfin ils n'auraient pu l'exécuter ensemble puisque alors Joseph était à Paris ² tandis que Louis n'était pas encore revenu d'Italie ³.

Les Brian avaient à Avignon un ami, le docteur Prosper Yvaren, avec lequel ils paraissent avoir correspondu assez régulièrement. Il est très vraisemblable que c'est par Yvaren qu'ils apprirent qu'une statue de la Vierge devait être érigée à Notre-Dame des Doms. Louis Brian modela aussitôt à Rome, sous les ombrages de la villa Médicis ⁴, une maquette, et son frère Joseph exécuta à Paris une esquisse ; mais je ne puis dire — parce que je n'en sais rien — si cette esquisse était originale ou si elle n'était qu'un dessin de la maquette. Quoi qu'il en soit, le projet venait à peine d'être achevé que Joseph apprit, par son correspondant, que le

1. *L'Indicateur d'Avignon*, du 22 avril 1841 ; article signé : *Un jeune voyageur*.

2. Il rentra en France en janvier 1835, d'après une lettre écrite de Rome par son frère Louis à Yvaren, le 24 novembre 1834 : « Le retour de mon frère en France sera dans deux mois au plus tard. » (Original communiqué par M. Belleudy, trésorier-payeur général à Chartres).

3. Le 27 décembre 1836, Louis écrivait à Yvaren : « Si tu te décides, viens me trouver à Rome l'année prochaine, quinze jours avant mon départ ; de là nous partirons pour voir le reste de l'Italie. » (Original communiqué par M. Belleudy).

4. J. C. (Jules Courtet ?), *Les deux Vierges*, dans le *Messager de Vaucluse* du 24 juin 1838.

député de Vaucluse avait proposé Pradier au Conseil de fabrique de la métropole.

La lettre par laquelle Yvaren lui annonçait cette nouvelle partit d'Avignon le 9 février 1837 et n'arriva à Paris que le 13. Dès qu'il l'eut reçue, Joseph se transporta au domicile du marquis de Cambis et, ne l'ayant pas rencontré, y retourna le lendemain 14. Après que Joseph lui eut exposé le but de sa visite, Cambis lui dit : « Ayant été chargé par la Commission de la demande au Ministère d'un bloc de marbre pour la statue, et cette Commission m'ayant laissé la liberté du choix du sculpteur, je n'ai pas hésité, dans l'intérêt du pays, de choisir parmi nos sculpteurs les plus distingués, David d'Angers et Pradier. Mon choix s'est arrêté à ce dernier. »

Joseph lui répartit que, puisque la Commission l'avait chargé de cette affaire, il n'y avait qu'à se soumettre à sa décision ; mais que, toutefois, il était surpris qu'en une telle circonstance on n'eût pas songé à lui, artiste et compatriote, et que, pour un travail demandé pour son pays, on se fût adressé à un sculpteur étranger. Il ajouta qu'ayant été lancé dans la carrière des arts par ses concitoyens et par M. de Cambis tout le premier, il lui était extrêmement pénible de ne pouvoir s'acquitter de la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers eux. — « Si vous craignez, dit-il encore, que mon pays doute de mon savoir-faire, proposez-lui la seule chance qui me reste, celle d'un concours. »

Cambis lui fit alors observer qu'une pareille proposition ne lui semblait pas convenable, parce qu'il ne croyait pas que Pradier voulût commettre sa dignité de membre de l'Institut en concourant avec des élèves. Ce à quoi l'artiste avignonnais répondit qu'il y avait un précédent, puisque, lorsqu'il s'était agi d'exécuter le fronton de l'église de la Madeleine, c'était Lemaire, élève de l'École de Rome, qui l'avait emporté sur le statuaire de Genève. Cette raison parut faire impression sur le député de Vaucluse ; car il répliqua qu'après tout, bien qu'il eût proposé Pradier, rien n'était terminé avec cet artiste, son choix étant, en effet, subordonné à l'approbation de la Commission spéciale, et que, puisque lui, Brian, avait fait une esquisse, on ne pouvait que lui conseiller de la présenter à cette Commission.

Le lendemain de l'entrevue, 15 février, Joseph Brian en fit le récit dans une lettre qu'il adressa à son ami Yvaren ¹. Comme en

1. Pièces justificatives, n° 2.

témoigne le timbre de la Poste, la lettre arriva à Avignon le 18, c'est-à-dire trois jours trop tard ; car à la date même où elle partait de Paris, le Conseil de fabrique s'était réuni pour délibérer sur l'importante communication qu'il avait reçue de Cambis.

Il va de soi que le Conseil approuva tout ce qu'avait fait le député de Vaucluse et manifesta la plus vive gratitude pour ses bons offices. Il le félicita aussi d'avoir songé à s'adresser à Pradier, et il adopta unanimement le choix qu'il avait fait d'un artiste d'un talent aussi connu, et dont le nom inspirait plus de confiance que tout autre. Il le pria enfin de vouloir bien mener à terme les négociations entamées et d'essayer, en même temps, d'obtenir de l'illustre sculpteur que les frais d'emballage, de transport et de pose de la statue fussent compris dans le prix de 10.000 fr. En outre, il lui rappela que, conformément au vœu qui en avait fait décider l'exécution, la statue ne devait pas porter d'enfant ¹.

Ainsi qu'on le voit, le Conseil de fabrique avait pris une résolution ferme, une décision définitive avant l'arrivée de la lettre où Joseph Brian proposait l'ouverture d'un concours. Faut-il le regretter ? Un journaliste de l'époque, qui s'appelait Armand de Pontmartin et qui déclara que la *Vierge* de Pradier était tout à fait nulle comme œuvre religieuse, reconnut hautement qu'aucun autre sculpteur de ce temps-là n'aurait pu faire mieux que lui ².

La chapelle à laquelle était destinée la statue était celle qu'on avait désignée dès le début des travaux de la cathédrale, et dont je ne saurais préciser l'emplacement, mes renseignements ne me permettant pas d'en tenter l'identification. L'œuvre de Pradier devait y être dressée, « parce qu'il avait été généralement reconnu que la statue ne pourrait être convenablement placée ailleurs, sans entraîner à des dépenses énormes, auxquelles il serait impossible de faire face ³.

La pénurie des fonds et la médiocrité des ressources rendaient le Conseil timoré. Mais, stimulé par le zèle actif et l'esprit en-

1. Registre des délibérations, fol. 6 v°. — Pièces justificatives, n° 3.

2. *Album d'Avignon*, 1838, t. I, n° 6 (juin), p. 382. — « Ce sculpteur étant sans conteste le plus grand que nous ayons, il a dû y avoir en sa faveur des probabilités de succès, vis-à-vis desquelles nul autre n'eût pu donner d'égales garanties. » (T.T.T., *De la Vierge de Pradier*, dans le *Messenger de Vaucluse* du 12 juillet 1838). — « Tout en regrettant de ne pas retrouver ici un nom plus avignonnais et plus aimé de nous, convenons que nul, mieux que l'auteur de *Cyparisse*, n'est en état de créer une œuvre durable et glorieuse. » (Mas, *Notice sur Notre-Dame des Doms*, édit. 1837, p. 27.)

3. Registre des délibérations, fol. 6 v°.

treprenant de l'archevêque, il ne tarda point à s'élever à la hauteur des circonstances et, dans sa séance du 21 avril 1837, il prit le parti héroïque de décider la restauration totale de la cathédrale, en commençant par l'agrandissement et la décoration de la chapelle du Saint-Sacrement ¹. Dès lors, les difficultés de détail semblèrent disparaître. Le 8 août, le Conseil, oubliant que six mois auparavant il avait reculé devant la dépense, décida qu'au lieu de placer la statue « dans la chapelle appelée actuellement de la Vierge, on la mettrait dans celle qui s'ouvre à droite du chœur et est parallèle à la nef », c'est-à-dire dans cette même chapelle du Saint-Sacrement dont on poursuivait alors la réfection et dont la peinture devait être commencée l'année suivante par Eugène Devéria ². Il faut ajouter que le Conseil avait, très probablement, été avisé alors que le marquis de Cambis venait d'obtenir du Gouvernement une subvention de 2000 fr. pour la *Vierge* ³.

On n'avait plus maintenant qu'à attendre le marbre de Pradier.

IV.

De tous les artistes de ce temps-là, James Pradier ⁴ était peut-être le dernier auquel on eût dû s'adresser pour l'exécution d'une statue de la *Sainte Vierge*. Né à Genève d'une famille de protestants languedociens réfugiés en Suisse à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il fit son éducation artistique à Paris, et, en 1813, à l'âge de vingt-un ans, obtint le prix de Rome. Pendant

1. Registre des délibér., fol. 7. — Il fallut remplacer dans cette chapelle, par une voûte appuyée sur six colonnes romanes, une ignoble toiture en tuiles grossières et un plafond provisoire qui menaçait ruine (Mas, p. 28) — Le devis des travaux de N.-D. des Doms (restauration, peintures, agrandissement du chœur et de la chapelle du Saint-Sacrement, transfèrement de l'orgue, etc.), faisait ressortir une dépense totale de 309.000 fr. La Fabrique devait participer à cette dépense dans la proportion d'un quart, soit 77.000 fr. Le reste (232.000 fr.), devait être à la charge de l'Etat et payable sous forme de subventions annuelles de 46 400 fr. pendant cinq ans. Le départ de Mgr Dupont, qui quitta Avignon le 11 février 1842 pour aller prendre possession de l'archevêché de Bourges, fit suspendre, puis abandonner ce projet. (*Indicateur d'Avignon*, du 7 avril 1842).

2. Registre des délibérat., fol. 7 v° ; A. Marcel, *Eugène Devéria et ses peintures de N.-D. des Doms*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1911, p. 57.

3. *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Avignon, à l'occasion de la bénédiction solennelle de la statue de la Sainte Vierge*, 12 mars 1840 ; Avignon, Aubanel, in-4°, p. 4.

4. Il était réellement prénommé *Jean-Jacques*. « C'était une habitude de Genève d'appeler *James* les hommes ayant les prénoms de *Jean-Jacques*. Un autre exemple célèbre de cette abréviation est Jean-Jacques Fazy, le grand citoyen connu sous le nom de James Fazy. » (*Intermédiaire de Chercheurs et Curieux*, LXIII, 558).

son séjour dans la péninsule, il se préoccupa moins de produire des œuvres que de réunir le plus d'études, le plus de documents possible en vue de ses travaux futurs. Il s'éprit vivement de l'antiquité ; mais il n'en vit point le caractère noble et sévère et ne s'attacha qu'à ce qu'il y trouvait de délicat et de gracieux. Cette initiation influa sur toute sa carrière.

Hanté par le séduisant idéal de la Grèce, il ne cessa de produire des figures de nymphes et de déités : des *Vénus*, des *Bacchantes*, une *Psyché*, les *Trois Grâces*, des *Satyres*, etc. Bien que son imagination fût assez vive et poétique, elle était cependant peu inventive. Il manquait aussi d'élévation dans le style. Il mêlait à la pureté attique je ne sais quel ressouvenir de Clodion, ce délicieux décadent. Il cédait également beaucoup trop à l'attirance du modèle moderne ; ce qui faisait dire à son confrère Auguste Préault, fort mauvaise langue, mais esprit très aiguisé : « Pradier part tous les matins pour Athènes et arrive tous les soirs rue Bréda. » De là, malgré la correction de son dessin, le beau choix de ses contours et l'étonnante habileté de son exécution, cette grâce un peu molle, trop efféminée, presque toujours empreinte de sensualité, des créations de son ciseau.

Il excellait dans les figurines de femmes, et il en peupla les cabinets d'amateurs et les boudoirs de petites maîtresses. Tout cela, à la vérité, était d'une souple élégance et d'un art charmant ; mais si souvent vide de pensée qu'on eût pu, devant la plupart de ces œuvres, répéter le mot du Fabuliste : « Belle tête ; mais de cervelle point ! » — En résumé, Pradier fut, sans conteste, un des plus exquis de nos sculpteurs de genre ; mais ce ne fut certainement pas un grand maître. La virtuosité n'est point le génie.

Cela dut paraître vraiment singulier à ce calviniste devenu païen de tailler dans le marbre une *Vierge* catholique. D'ailleurs, il semble avoir hésité et tâtonné beaucoup ; car, ayant reçu la commande de cette statue au mois de février 1837, il lui fallut, à lui qui travaillait d'ordinaire assez vite, presque un an pour la faire.

L'exécution d'une œuvre d'art est le secret de l'artiste, et autrefois on se souciait médiocrement d'en percer le mystère. Mais

1. Louis de Cormenin a essayé d'en excuser Pradier. « Là, dit-il, où il manquait par l'idée, dont il faisait trop fi selon nous, il suppléait par l'adresse et la suprême beauté. Souverain de la forme, il s'y complut avec trop d'amour peut-être et négligea la haute portée de l'art. Ses statues ne pensent pas, il est vrai ; mais elles font rêver. »

aujourd'hui, nous sommes devenus très friands d'indiscrétions et nous aimons les moindres détails qui nous permettent, en quelque sorte, de pénétrer dans l'intimité même de la conception de l'œuvre, et d'assister à son élaboration et à son achèvement. Nous voulons surprendre la pensée du maître dans ses élans, dans ses hésitations, dans ses angoisses et dans ses rêves, et, lorsque cela n'est pas possible, quand cette pensée reste voilée comme l'Isis antique, nous voulons savoir tout au moins comment elle s'est cristallisée et quels secours extérieurs elle a acceptés pour prendre corps et devenir matière. Il nous importe de connaître dans quel milieu le tableau ou la statue a été enfanté, quelles circonstances ont accompagné son éclosion, quels modèles en ont fourni les éléments visibles ou tangibles. Mais il n'est pas toujours facile de recueillir des renseignements de cette nature, et les critiques de la première moitié du XIX^e siècle ne daignaient point relater de si vulgaires particularités qui auraient troublé, sans doute, la solennité de leurs spéculations philosophiques et gêné le vol de leurs esthétiques transcendantes.

Malgré ce silence, pourtant, certains détails ont pu arriver jusqu'à nous. Nous savons que Pradier aimait à se référer au modèle. Son *Amazonne* en bronze de l'ancien cirque des Champs-Élysées, fut sculptée d'après une charmante écuyère de cet établissement, Mme Lejars (Antoinette Cuzent)¹; une jeune fille juive du nom de Rachel posa sa *Sapho* du musée du Louvre², et le visage de sa *Ville de Lille*, sur la place de la Concorde, est celui de Marie-Athalie Vignardonne, l'une des trois filles du Dr Vignardonne, ancien médecin de Louis Bonaparte, roi de Hollande³. Quelques-uns croyaient que la *Ville de Strasbourg*, qu'il exécuta aussi pour la même place, reproduisait les traits de la comédienne Juliette Drouet; mais c'est une erreur. Avant d'être l'amie de Victor Hugo, Juliette Drouet avait été celle de Pradier, avec qui elle rompit toute relation en 1827. Or, lorsque le statuaire modela la *Ville de Strasbourg*, il y avait au moins huit ans que cette rupture avait eu lieu⁴.

1. *L'Eclair* (de Paris), du 22 décembre 1907 : article de G. Montorgueil.

2. Jules Canonge, *Pradier et Ary Scheffer*, Paris, 1858, p. 33.

3. *Intermédiaire des Chercheurs et curieux*, XXV, 18; XLIX, 122; LXIII, 763.

4. *Intermédiaire*, XLIX, 121. — Elle s'appelait réellement Julienne-Joséphine Gauvain (Edmond Biré, *Victor Hugo après 1830*, 1891, t. I, p. 94).

D'ailleurs, tous ceux qui ont connu la femme de l'artiste¹ s'accordent à dire que la tête de cette statue était celle de Mme Pradier². Il y a plus. Si l'on rapproche la tête de la *Ville de Strasbourg* de celle de la *Vierge* de Notre-Dame des Doms, on est frappé de leur grand air de parenté : c'est la même rondeur dans le tour du visage, c'est la même légère fossette au menton ; les cheveux, divisés en bandeaux, laissent tomber en arrière des joues deux mèches, dans l'une tressées, libres dans l'autre, qui masquent les oreilles. Ces particularités, et d'autres encore qui se révèlent dans l'ensemble des traits, me portent à penser que le masque de la *Vierge*, comme celui de *Strasbourg*, a été sculpté d'après le visage de Mme Pradier.

Ce n'est là qu'une opinion personnelle, hypothétique, j'en conviens ; mais voici qui est une certitude. Un jour, le statuaire Cortot vint à l'atelier de Pradier, alors établi dans la cour de l'Institut, pour voir la *Vierge* que le maître achevait de modeler. Cortot admira particulièrement la beauté des mains de cette statue et il en félicita son confrère. Mme Pradier, présente à l'entretien, ne put s'empêcher de dire que ces mains étaient les siennes, que l'on avait moulées : indiscretion qui lui valut quelques reproches dans le tête-à-tête conjugal. Cette anecdote, qui a beaucoup de prix pour nous, a été contée par un des élèves de Pradier, Victor Vilain³.

Le 19 janvier 1838, l'artiste écrivit à Cambis : « Monsieur, je viens de terminer la statue de la *Vierge* en marbre, que vous m'avez fait l'honneur de me commander pour la cathédrale d'Avignon. » Il

1. On retrouve les traits de Mme Pradier dans la *Comédie sérieuse* qui s'accoude sur le socle de la statue de *Molière*, à la fontaine de la rue de Richelieu ; dans une des figures du bas-relief à gauche du fronton de la Chambre des Députés ; dans l'*Odalisque* (1841) du Musée de Lyon, etc.

2. Née à Paris le 12 mai 1814, Louise Darcet était fille de Jean-Pierre Darcet, inspecteur général des monnaies, membre de l'Académie des sciences et savant chimiste (mort en 1844), et de Claire Choron, sœur du célèbre musicien. Elle épousa, le 16 janvier 1832, l'architecte Florent Dupont, qui la laissa veuve après cinq mois et trois jours de mariage. Le 27 août 1833, à l'âge de dix-neuf ans, elle se remaria avec Pradier, à la Mairie du 10^e arrondissement (7^e actuel). Pradier eut pour témoins Chaponnière, statuaire, et Bory, graveur en médailles ; Mme Dupont, son oncle Choron et son cousin Cloquet, le célèbre professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Louise survécut à son second mari et dut mourir après 1860, car son nom ne figure pas dans les décès de l'Etat-civil reconstitué, aux Archives de la Seine (Communication de M. Lucien Lazard, archiviste-adjoint aux Archives de la Seine).

3. *Intermédiaire*, XXV, 93. — Le moulage des mains de Mme Pradier fut, à la vente après décès du statuaire (1852), acheté par un des musées de la ville de Genève (Id., XXIV, 52).

ajouta qu'on avait eu la main heureuse, le marbre étant très beau et sans tache. La moitié de la somme convenue lui avait été payée dès le début de son travail ; il en réclama le solde qui appartenait, dit-il, presque entièrement aux praticiens.

La collection d'autographes d'Esprit Requien, conservée à la Bibliothèque d'Avignon, possède cette lettre, ainsi qu'une autre où l'artiste annonce à Cambis l'envoi du reçu de la somme touchée. Cette dernière lettre ne porte point de date ; mais comme Pradier remercie son correspondant de son empressement, il est à supposer que le règlement de compte avait dû suivre de près l'achèvement de la statue¹. Ni l'une, ni l'autre de ces deux lettres ne spécifie le montant total de l'ouvrage. Mgr Dupont, dans ses *Œuvres pastorales*, a été plus explicite et nous apprend que la *Vierge* coûta 12.000 francs². Nous devons inférer de cette précision que Pradier reçut entièrement les 10.000 francs convenus, et que les frais d'emballage, de transport et de pose, soit 2.000 francs, furent payés par la Fabrique de Notre-Dame des Doms.

Le maître n'envoya pas immédiatement sa statue à Avignon. D'après les conventions passées entre lui et Auguste de Cambis, il s'était réservé de la faire figurer au Salon, lequel s'ouvrit le 1^{er} mars 1838 au palais du Louvre³.

La critique fut assez sévère pour cette œuvre. On lisait dans *L'Artiste* : « La *Vierge* de M. Pradier n'est qu'un de ces ouvrages où se montre l'habileté bien connue de cet artiste académicien. Du reste, absence complète d'originalité⁴ ». — « M. Pradier, disait le *Journal des Artistes*, est un sculpteur aimable et gracieux ; nous voyons avec plaisir ses *Vénus* et ses *Amours*. Mais il n'est pas un sculpteur mystique ; la preuve de ce que nous avançons est dans sa *Vierge* dont la tête manque de candeur. Ensuite, que signifie ce gros paquet de draperies qu'elle tient ? Un plaisant disait que cette figure est celle d'une blanchisseuse allant à la rivière⁵ ». — Gustave Planche fut encore plus dur : « La *Vierge* exécutée par M. Pradier, pour la cathédrale d'Avignon, est un ouvrage absolument nul. La tête n'exprime aucun

1. Pièces justificatives, n° 4, A et B.

2. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223. (Copie de Chambaud).

3. Le livret du Salon porte : « PRADIER, 6, rue de Seine, Saint-Germain. — 1908. Une *Vierge* ; statue en marbre (pour la cathédrale d'Avignon). »

4. *L'Artiste*, t. XV, p. 173.

5. *Journal des Artistes*, XII^e année, 1838, 1^{er} vol., p. 188.

sentiment déterminé ; les plans du visage ne sont pas même indiqués. La draperie est lourde et ne traduit pas les formes du corps. M. Pradier a remplacé l'Enfant-Dieu par un tampon d'un effet très malheureux. En un mot, rien dans cette figure ne rappelle l'habileté bien connue de l'auteur ¹ ». — On voit que la *Vierge* de Pradier eut ce que nous appelons aujourd'hui « une mauvaise presse ».

La statue fut expédiée de Paris le 7 mai 1838. On ne prit pas, pour son transport, beaucoup de précautions. On se borna à la confier à un charretier quelconque, qui la hissa sur son véhicule avec des pianos adressés à un marchand de musique d'Avignon, et du linge destiné à la caserne de cette ville ². Lorsque, après un voyage de vingt-huit jours, le chargement fut arrivé à destination, le 4 juin, et qu'on déballa la statue, on s'aperçut qu'en cours de route, la partie de la draperie qui tombe en avant du genou gauche avait été fracturée par suite de quelque cahot violent ³. On se hâta de raccorder cette partie rompue et de la remettre en place, mais les lignes de sutures sont malheureusement restées très visibles.

Armand de Pontmartin, qui tenait à Avignon ce qu'on appelait alors le sceptre de la critique, vint voir l'œuvre du « continuateur le plus fidèle et le plus païen de l'art grec » et déclara nettement qu'elle n'avait aucune valeur religieuse ⁴. Il est vrai de dire que cet écrivain avait en esthétique des idées assez absolues. Pour lui, la peinture, la musique et la poésie peuvent devenir chrétiennes ; mais la sculpture est païenne et ne peut pas l'être : toute tentative pour le christianiser ne sera jamais qu'un contresens.

Je n'insisterai pas sur l'évidence d'un tel parti-pris. Je me bornerai à faire remarquer que nos grandes cathédrales de Chartres, de Beauvais, de Bourges, de Rouen, etc., montrent assez de merveilleuses images pour que la théorie de l'impossibilité d'une statuaire chrétienne ne soit qu'un vain paradoxe. La *Vierge* du portail méridional d'Amiens, celle de la porte Rouge de Notre-

1. *Le Salon de 1838. Etudes sur l'école française*, 1855, t. II, p. 154. Voir aussi, du même, *Portraits d'artistes*, 1853, t. II, p. 367. — *Le Messager de Vaucluse*, du 3 mai 1838, donne l'opinion d'H. Trianon, celle du *Voleur*, etc., qui ne sont pas plus favorables.

2. *Album d'Album*, 1838, t. I, n° 6 (juin), p. 373.

3. *Messager de Vaucluse*, des 24 mai et 7 juin 1838.

4. *Album d'Avignon*, t. I, n° 5 (mai), p. 288, et n° 6 (juin), p. 384.

Dame de Paris, le *Beau Dieu* de Reims, tant de pures et nobles figures couchées ou agenouillées sur les pierres tombales, sont des œuvres éminemment chrétiennes, qui, non seulement ne doivent rien à l'art antique ; mais, par la beauté, l'expression, la vérité des attitudes, l'admirable jet des draperies, peuvent lutter avec les meilleurs ouvrages que nous possédons de celui-ci.

Pour en revenir à Pradier, il faut reconnaître que si cet artiste n'a pas donné beaucoup de *caractère* religieux à ses statues, c'est qu'il manquait trop lui-même de *sentiment* religieux. Mais on doit se garder de dire avec un certain poète :

Si Pradier ne fut point ce qu'on nomme un rêveur,
S'il n'alla point chercher dans le christianisme
Les aspirations d'un vague mysticisme,
Et ne crut pas devoir tendre tous ses efforts
Pour insuffler la vie à des âmes sans corps,
Il a montré qu'il peut dans les sujets qu'il traite
Enfermer la pensée et l'âme d'un poète ¹.

Je ne perdrai pas mon temps à rappeler, à ce propos, tout ce que l'art doit à l'histoire sacrée ; cela a été fait trop souvent et trop bien pour que j'y revienne ici.

En l'année même où la *Vierge* de Pradier arriva à Avignon, on y reçut la statuette en plâtre exécutée par Louis Brian à la villa Médicis, soit qu'il l'eût envoyée de Rome, soit qu'il l'eût apportée lui-même en rentrant en France. Un publiciste, signant J. C., initiales qui sont très vraisemblablement celles de Jules Courtet, fit un parallèle entre les deux figures. D'après lui, l'une, fille d'un statuaire, vieillit dans la contemplation et la reproduction du type profane, rappelait trop, par ses admirables contours et l'harmonie de ses lignes, l'art païen, tandis que l'autre, fille d'un jeune artiste approuvé par Ingres, représentait le type chrétien par sa beauté angélique et son expression de candeur. Il concluait en disant qu'il fallait placer l'image de Pradier au musée et celle de Brian à la métropole ².

J'arrêterai ici mes citations. Aussi bien, laissons la critique. Elle se ressent presque toujours des idées ambiantes, ou bien elle subit l'influence des goûts du moment et n'échappe qu'avec peine à la tyrannie des théories préconçues. Néanmoins, je ne puis cacher qu'elle produisit quelque effet sur le clergé d'Avi-

1. Auguste Michaut, *James Pradier, statuaire* ; Versailles, 1852, p. 11.

2. *Les deux Vierges*, dans le *Messenger de Vaucluse*, du 24 juin 1838.

gnon, puisque l'œuvre de Pradier fut installée sans bruit dans la chapelle du Saint-Sacrement. Ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est qu'on la laissa dans sa caisse dont on avait enlevé un côté, de façon à en faire une niche provisoire. « Pour en approcher, rapporte Pontmartin, il fallait enjamber frauduleusement une grille, et lorsqu'on en était près, on devait accoutumer ses regards à l'obscurité, avant de démêler quelque chose au milieu des morceaux de bois et des débris d'emballage. Voilà comment l'on a été admis à voir une œuvre capitale, qui depuis plus d'un an avait fait le sujet de tous les commentaires ¹ ».

V.

C'est avec raison qu'on se plaignait de l'obscurité de la chapelle du Saint-Sacrement ; car il n'existait pas dans tout l'édifice un endroit qui fût plus défavorable à une statue. Dans les jours les plus clairs, on y voyait avec peine les objets et les peintures qui s'y trouvaient. Tous les moyens d'obvier à cet inconvénient furent, il est vrai, essayés.

Je crois devoir rappeler que la chapelle du Saint-Sacrement est contiguë à une autre chapelle qui, depuis sa construction vers la fin du XV^e siècle jusqu'à nos jours, a porté les noms les plus variés : chapelle de l'Annonciation, du Chapelet, du Rosaire, de Constantin, de Charlemagne, de Notre-Dame du Pardon, etc. Ces deux locaux se trouvaient primitivement séparés l'un de l'autre par une muraille, contre laquelle étaient adossés, du côté de la chapelle du Saint-Sacrement, le tombeau de Benoît XII, et, au-dessus de ce tombeau, scellée à une assez grande hauteur, la chaise de marbre dans laquelle une tradition discutable veut que se soient assis les papes qui ont séjourné à Avignon. L'architecte Renaux plaça le siège dans le sanctuaire, transporta le tombeau dans la chapelle de Charlemagne et, renversant la muraille, la remplaça par un grand arceau en plein cintre. Mais l'éclairage qui en résulta pour la chapelle du Saint-Sacrement n'en demeura pas moins insuffisant. Il fallut chercher mieux.

La chapelle de Charlemagne avait eu jadis, outre les deux fe-

1. *Album d'Avignon*, t. I, n° 6, p. 374. — « Par un contresens révoltant, on condamne cette *Vierge* à rester cachée dans une chapelle solitaire, on la bannit de sa place naturelle (le maître-autel), comme si on avait honte de l'ouvrage ou de son créateur. » (*Messager de Vaucluse*, du 5 juillet 1838).

nêtres qui l'éclairent au nord, une troisième baie qui s'ouvrait du côté de l'ouest. Or, précisément contre cette même paroi de l'ouest s'appuyait une petite chapelle, celle où l'on voit aujourd'hui l'autel de saint Roch et qui, à une certaine époque, avait été agrandie et prolongée pour devenir la chapelle des Maçons et Tailleurs de pierre. Cet agrandissement avait nécessité l'obturation de la baie dont je parle et qui était devenue inutile, puisqu'elle ne s'ouvrait plus à l'extérieur de l'édifice. Le 12 juillet 1839, le Conseil de fabrique proposa de ramener ladite chapelle à ses proportions premières en détruisant la partie construite après coup, d'ailleurs dans un goût détestable et peu en harmonie avec le restant. « On rouvrirait alors, dit le procès-verbal, la fenêtre gothique du bas de la chapelle de Charlemagne, et les rayons du soleil couchant, en se projetant sur la statue de la *Sainte Vierge*, produiraient un très bel effet de lumière ¹ ». Le 7 septembre, Renaux présenta un devis concernant à la fois la réduction de la chapelle des Maçons, la construction d'une fenêtre ogivale pour en ajourer le fond, et le rétablissement de la baie qui avait été bouchée dans la chapelle de Charlemagne ². Ce devis fut approuvé et l'architecte fit rapidement exécuter les travaux ³. Malheureusement, si la baie rouverte donna plus de clarté à la chapelle de Charlemagne, elle n'en donna point ou presque point à celle du Saint-Sacrement, et la figure de Pradier ne cessa pas de se trouver dans une pénombre qui ne lui était rien moins que favorable.

Assemblé de nouveau le 5 octobre, le Conseil reconnut que cette statue ne pouvait rester où et comme elle avait été placée, qu'elle était trop élevée, qu'elle manquait de jour et qu'enfin elle ne produisait aucun effet et avait presque l'air d'une statue de plâtre. Il estima donc qu'elle devait être baissée d'environ deux pieds et placée dans une abside où elle recevrait toute la clarté nécessaire. Au surplus, il décida de demander à l'architecte du Département son avis, lequel serait immédiatement suivi, le reliquat de la caisse de la Commission spéciale paraissant devoir suffire à la dépense ⁴. On voit, soit dit en passant, qu'à l'époque où nous sommes arrivés, la caisse de la Commission, loin d'être

1. Registre des délibérat., fol. 16.

2. Registre des délibérat., fol. 17.

3. Le devis pour la régularisation de la chapelle Saint-Roch montait à 1959 fr. 30. (Délibér. du 27 janvier 1840. — Registre, fol. 19 v°).

4. Registre des délibérat., fol. 17 v°. — Voir : Pièces justificatives, n° 5.

vidée par les dépenses déjà liquidées, possédait encore des sommes disponibles ; cela me donne à croire qu'elle avait alors reçu la subvention de l'Etat et celle du Conseil municipal d'Avignon.

Renaux présenta un devis qui s'élevait à la somme de 3.500 fr. Ce chiffre fit réfléchir le Conseil de fabrique, et, dans sa délibération du 7 décembre 1839, on vit recommencer ses hésitations et ses flottements. N'y avait-il pas à craindre que, dans l'exécution d'une abside, on ne fût entraîné à des dépenses plus fortes encore que celles prévues par le devis ? L'ébranlement occasionné par la construction de cette abside ne pouvait-il porter tort aux peintures dont Devéria venait de couvrir la voûte de la chapelle ?... Quelques-uns proposèrent de placer la statue sur un piédestal adossé à la partie postérieure du maître-autel, et d'autres parlèrent de la transporter dans la chapelle de la Résurrection. Bref, l'assemblée — cela se voit quelquefois — ne put se mettre d'accord, et, comme il fallait pourtant s'arrêter à un parti, elle créa une commission d'hommes compétents aux lumières desquels elle décida d'en appeler. Les membres de cette Commission furent l'architecte Prosper Renaux, le peintre Eugène Devéria, M. d'Olivier, le colonel Antoine Chantron et M. Caussan ¹.

Le 19 décembre, le Conseil de fabrique, la nouvelle Commission et un représentant de l'ancienne se rendirent sur les lieux et procédèrent à l'examen des conditions d'éclairage dans lesquelles se présentaient les différentes parties de l'église où l'on pouvait mettre la statue. Ils constatèrent que, dans la chapelle du Saint-Sacrement, l'œuvre ne produirait jamais tout son effet, même en y construisant une abside ; que derrière le maître-autel, elle manquerait complètement de jour ; et enfin que la chapelle de la Résurrection était certainement le local où elle serait le plus convenablement placée. A l'issue de cette visite, le Conseil de fabrique se réunit, et cette fois tous les membres furent unanimes à décider le transfèrement dans la dite chapelle de l'œuvre de Pradier ; ils convinrent aussi que l'autel en serait remplacé par un autre de forme et de dimension plus convenables, et que la statue serait exhaussée sur un socle de marbre posant sur cet autel ².

Cette importante délibération fut confirmée par celle du 27

1. Registre des délibérat., fol. 18. — Pièces justificatives, n° 5.

2. Registre des délibérat., fol. 18 v°. — Pièces justificatives, n° 5

janvier 1840, puisqu'on y décida que la statue serait immédiatement transportée dans le local adopté, devenu la nouvelle chapelle de la Vierge. Quant à l'autel, on en ajourna l'exécution, forte de fonds ¹. — C'est donc dans le courant du mois de février 1840, que la figure de Pradier fut transportée à l'endroit où nous la voyons encore aujourd'hui.

Le mois suivant, elle fut solennellement bénite. A cette occasion, Mgr Dupont publia une lettre pastorale sous la date du 12 mars. « Nos espérances, dit-il, n'ont point été déçues : l'art s'est inspiré de la religion pour justifier ce que nous vous disions il y a plus de quatre ans ², et un chef-d'œuvre est réellement destiné à raconter aux générations futures les bienfaits de la Reine du ciel et la reconnaissance éclatante de toute une ville envers sa bienfaitrice ³ ». La bénédiction eut lieu le mercredi 25 mars 1840, jour de l'Annonciation, à 8 heures du matin. Je n'ai pu trouver aucun détail sur cette cérémonie, et je dois dire que les registres de la Fabrique de Notre-Dame des Doms n'en ont point gardé de trace ⁴. Elle dut être assez belle, cependant, puisque, quelques années après, Devéria proposa d'en perpétuer le souvenir dans un tableau destiné à la Métropole et qui, d'ailleurs, ne fut jamais exécuté ⁵.

VI.

La chapelle de la Résurrection avait été construite sur l'emplacement de la chapelle de Notre-Dame des Anges, dite aussi de Tertully, par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, savant prélat que Bossuet ne dédaignait pas de consulter. Les travaux en furent commencés en 1677, et elle fut consacrée le 19 mars 1682.

C'est un octogone s'ouvrant sur la troisième travée de la nef de l'église, du côté sud, et précédé d'une sorte de vestibule occu-

1. Registre des délibérat., fol. 19. — Pièces justificatives, n° 5.

2. *Lettre pastorale* du 25 décembre 1835 (voir ci-dessus).

3. *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Avignon, à l'occasion de la bénédiction solennelle de la statue de la Sainte Vierge, érigée dans son église métropolitaine*, 12 mars 1840, Avignon, L. Aubanel, in-4° de 7 pages.

4. Il fut seulement annoncé, dans la réunion du 5 mars 1840, que l'archevêque bénirait solennellement le 25 la statue de Pradier.

5. Cette lettre fut lue dans la séance du Conseil de fabrique du 13 décembre 1845. (Registre des délibérat., fol. 32).

pant la profondeur des contreforts qui existaient à l'extérieur avant la création des chapelles. Quatre des huit pans sont plus larges que les autres. Ces quatre grands panneaux sont décorés chacun d'une arcade en plein cintre et aveugle, sauf l'arcade qui correspond à l'entrée de la chapelle et qui, par conséquent, est ouverte. En face de l'entrée, sous l'arcade du fond, se dresse l'autel surmonté de la *Vierge*. Cette arcade de l'autel est beaucoup plus récente que toutes les autres parties de l'édicule. En effet, le fond était primitivement un espace rectangulaire, cantonné de deux colonnes corinthiennes à cannelures supportant l'entablement ; ce qui contrastait avec les trois autres grands côtés, lesquels possédaient déjà leur arcade. Quand on dut placer l'image de Pradier en cet endroit, l'architecte Renaux, tant pour l'harmonie du coup-d'œil que pour éviter que la statue parût écrasée par le grand cadre que formaient derrière elle le rectangle libre et ses deux colonnes, construisit une arcade semblable aux autres, remplaça les colonnes par des pilastres appliqués servant de jambages au cintre, et fit sculpter en arabesques, conformément aux faces correspondantes, les compartiments triangulaires entre l'archivolte et l'entablement. Cette transformation ne coûta que 400 francs ¹.

Les deux autres arcades aveugles, à droite et à gauche, sont occupées par deux tombeaux encastrés dans le plein du mur ; à gauche, celui de l'archevêque Libelli ², et à droite, celui de Rostaing de Marguerites, qui avait été évêque d'Avignon au XII^e siècle.

Les quatre pans étroits, alternant avec les quatre grands, sont percés chacun d'une niche en cul-de-four dont l'intrados est tapissé d'un grande coquille. On a logé dans ces niches la statue de *Saint Pierre*, attribuée à Puget, et celles de *Saint Jean*, de *Saint Thomas* et de *Sainte Madeleine*, attribuées à Bernus.

Les pilastres engagés qui flanquent les arcades et les niches soutiennent un entablement classique qui fait le tour de la chapelle et épouse les brisures des huit pans coupés. Cet entablement supporte lui-même un haut tambour circulaire, ainsi que

1. Bibli. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223 r^o et v^o.

2. Ce tombeau a remplacé celui que Libellé s'était fait construire de son vivant et qui, dit Calvet, « a été détruit par la dévastation que nous venons d'éprouver. » (*Mémoire pour servir à l'histoire des évêques et archevêques d'Avignon*. — Bibli. d'Avignon, Ms. 2348, fol. 196).

quatre frontons placés au-dessus des quatre arcades ¹. Entre ces frontons, les vides au-dessus des niches sont remplis par des écussons de pierre, sculptés aux armes de Libelli et surmontés, en place de couronne, d'un chapeau archiépiscopal à dix houpes par cordon. Le tambour, qui est ajouré de huit baies, dont trois rectangulaires, deux rondes et trois aveugles, est coiffé d'une coupole à caissons.

La décoration de cette chapelle est extrêmement riche. Les tympanes des frontons sont ornés de bas-reliefs ; les rampants des cintres, de rinceaux et d'arabesques ; les pendentifs et les autres parties nues, de guirlandes de fruits et de fleurs et de rubans envolés ; les clefs des archivoltas, d'angelots cravatés d'ailerons ; l'extrados des niches, de médaillons ovales encadrés de feuillages ; etc.

À qui doit-on cette architecture et cette décoration ? D'après Calvet ², elles seraient de l'un des Péru, et selon Achard, de Jacques Bernus. M. Requin a combattu cette dernière attribution, ne trouvant rien, en une chapelle si surchargée d'ornements, qui rappelle le style simple, gracieux et élégant du maître sculpteur de Mazan, dont le séjour à Avignon, d'ailleurs, n'est pas documentairement établi ³. Quant aux Péru, il est si difficile d'identifier leurs œuvres qu'on ne saurait être bien affirmatif au sujet de la chapelle qui nous occupe.

Quoi qu'il en soit et sans se croire obligé d'admirer avec Calvet « l'excellent goût de son architecture ⁴ », on ne peut contester que l'ensemble de la chapelle ne soit joli et agréable à l'œil. Mais quel contresens quand on la compare au restant de la métropole !... Que fait au flanc de cette église romane cette chapelle conçue dans le style pseudo-classique ? Ces colonnes, cet entablement, ce mélange d'arcade et de platebande, cette ornementation, qui ne sont faits que d'emprunts et de souvenirs païens, hurlent dans un temple catholique. C'est pourtant là le style qui, dans nos églises, depuis la fin du XVI^e siècle, a supplanté cet admirable style ogival qui était si original, si religieux et si imposant. Depuis la Renaissance, nous avons imité les Italiens, qui

1. Les deux frontons de l'arcade d'entrée et de l'arcade de l'autel sont arrondis ; ceux des deux arcades latérales sont triangulaires.

2. *Principaux ouvrages des Péru*. (Bibl. d'Avignon, Ms. 2348, fol. 364).

3. Jacques Bernus, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1885, p. 29 à 31.

4. *Mémoire sur la dévastation que la ville d'Avignon a essuyée en 1794*. (Biblioth. d'Avignon, Ms. 2348, fol. 378).

eux-mêmes imitaient les Romains, lesquels à leur tour avaient imité les Grecs, et nous avons abandonné et méprisé un art essentiellement national que nous avaient emprunté, au moyen âge, je ne dis pas seulement des nations comme l'Angleterre ou l'Allemagne, mais l'Italie elle-même pour ses églises de Sicile, la Sainte-Marie des Fleurs et la Santa-Croce de Florence, les cathédrales d'Orvieto et de Sienne, et tant d'autres encore...

Peu après l'installation de la *Vierge*, la chapelle de la Résurrection fut dallée en marbre. On remplaça l'ancien autel par un autre plus beau, de marbre aussi, dont l'exécution avait été confiée à un habile sculpteur-marbrier nommé Mariotti ; cet autel coûta 2000 francs ¹. La Fabrique de Notre-Dame était alors assez gênée, et le 28 janvier 1842, elle devait encore 250 francs pour le dallage et 517 pour l'autel ; dettes qui ne furent pas portées en compte au budget, « parce qu'on avait à peu près la certitude que ces deux sommes seraient payées par deux personnes pieuses qui, déjà, avaient contribué pour beaucoup aux dépenses ². »

En 1843, on adressa au Conseil une demande tendant à ce que deux girandoles fussent placées au piédestal de la statue de la *Vierge* ; mais le Conseil, dans sa séance du 18 septembre, s'opposa à cette addition, « attendu, dit le procès-verbal de la délibération, que le pied d'estal fait corps avec la statue, et que des dégradations pourraient s'ensuivre de cette pose ³. »

J'ajouterai que Mgr Dupont, avant de quitter Avignon pour Bourges en 1842, avait fait fermer l'entrée de la chapelle par une barrière en marbre blanc à balustres ronds, qui fut payée 800 fr., et qu'il fit garnir les fenêtres de vitraux en grisaille de la fabrication de Thévenot, de Clermont-Ferrand, qui coûtèrent 850 fr. ⁴. Cè Thévenot avait aussi exécuté les vitraux de la chapelle de Charlemagne, et la Fabrique fut un moment si embarrassée que, pour achever de payer ce verrier, le Conseil dut décider, le 12 juin 1847, de mettre deux chapelles en vermeil au Mont-de-Piété ⁵.

J'ignore à quelle époque fut faite la grille de la chapelle et si elle date de la restauration de l'architecte Renaux. Depuis cette restauration quelques modifications de détail ont été apportées dans la décoration.

1. Biblioth. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223.

2. Registre des délibérat., fol. 23.

3. Registre des délibérat., fol. 27.

4. Biblioth. d'Avignon, Ms. 2502, fol. 223.

5. Registre des délibérat., fol. 36 v°.

En l'état actuel, la *Vierge* de Pradier se détache sur un fond d'arcade qu'on a cru devoir couvrir d'une glace sur laquelle sont fixées des lattes en treillis et des rosaces et fleurons de métal, dont la dorure est destinée, selon toute apparence, à faire ressortir la blancheur de la statue. Par malheur, lorsque la chapelle et l'autel sont illuminés, le miroitement de la glace et les luisances de l'or jouent sur le marbre poli et y projettent des reflets qui lui enlèvent une partie de son relief : ce qui, certainement, n'aurait pas lieu si le fond, au lieu de ce décor tapageur, avait reçu une simple ornementation de teintes neutres et discrètes.

Deux petits anges sans ailes ont été suspendus, à droite et à gauche de la statue, à la hauteur des chapiteaux recevant les retombées de l'archivolte. Ils tiennent des branches qui sont chargées de feuilles et de fleurs métalliques et dorées, lesquelles se déploient jusqu'à la clef de voûte. L'effet obtenu par ces anges et ces branches me semble tout-à-fait désastreux. Je ne sais en quel moment et pour obéir à quelle inspiration, on a cru devoir faire cette addition ornementale à une chapelle qui n'est déjà que trop ornée ; elle est en tout cas de mauvais goût, superflue et encombrante. Les décorateurs modernes ne sont, hélas ! que trop portés à multiplier ces surcharges d'enjolivures puérides et mesquines, d'accessoires voyants et criards, et il serait à désirer qu'ils s'inspirassent désormais un peu plus de la noble sobriété des grandes époques de l'art chrétien.

Avignon, qui possède un échantillon de la manière religieuse de Pradier, reçut en 1843 un échantillon de sa manière profane. Je veux parler de la *Cassandre* du Musée Calvet¹ ; mais je n'en dirai rien, parce que le maître qui la modela commençait alors à se lasser lui-même du genre qu'il avait si longtemps cultivé et voulait se consacrer désormais à des œuvres d'un style plus sévère, plus mâle, plus noble. Cette tendance est très visible dans une lettre qu'il écrivit, vers la fin de l'année 1850, à son ami Bonaventure Laurens. « Je termine, y disait-il, ma statue de *Flore* pour le Salon prochain. Après cela plus de femmes, en voilà assez. Je suis en train de faire une grande étude, *Ulysse qui relève le corps d'Achille*, grandeur héroïque, que j'irai faire ou ébaucher en Italie². »

1. Pièces justificatives, n° 4, C. — M. Mouzin, rapporte, à propos de la *Cassandre*, une anecdote bien honorable à la fois pour Pradier et pour Louis Brian, (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1888, p. 283).

2. Pièces justificatives, n° 4, D.

La mort ne lui permit point de réaliser cette œuvre, dont le modèle appartient aujourd'hui à la ville de Genève. Il tomba frappé d'apoplexie à Bougival, le 4 juin 1852¹.

Il ne me reste, pour terminer cette étude, qu'à donner sur la *Vierge* de ce célèbre artiste une appréciation qui soit la résultante d'une impression personnelle et non point un pâle reflet du sentiment d'autrui. Je vais donc essayer pour cela de m'abstraire de tout ce qui a été dit ou écrit et de ne faire appel qu'à la plus sincère et à la plus scrupuleuse impartialité, au risque peut-être de heurter des opinions courantes et généralement admises.

VII.

Je crois que c'est dans son roman d'*Ernest Maltravers* que lord Lytton a dit que les œuvres d'art sont de grandes dames et que, lorsqu'on se trouve en leur présence, il faut s'en tenir à une distance respectueuse et attendre patiemment qu'elles nous fassent signe d'approcher. — Voyons donc la *Vierge* de Pradier à distance.

Cette statue a une hauteur de 1^m83^c, en comprenant le petit socle qui y adhère et qui mesure 0^m13^c, ce qui laisse 1^m70^c à la figure. Celle-ci est debout. Ce qui frappe tout d'abord, en la considérant avec quelque attention, c'est l'harmonie de sa pose. Le genou droit étant porté en avant, il en résulte que la figure « hanche » du côté gauche, et que l'axe du corps s'infléchit du côté opposé. L'épaule et le bras droits sont donc à un niveau légèrement plus bas que l'épaule et le bras gauches, et la tête elle-même, obéissant à cette inclinaison générale, est penchée modérément à droite. On ne saurait contester la grâce de cette attitude. La douce courbe qu'elle décrit est rendue plus sensible encore par le renflement des draperies sur une hanche, tandis qu'à l'opposite elles sont ramenées vers le corps et dessinent là une silhouette un peu creuse, un peu rentrante. Et si l'on prolongeait idéalement cette courbe de la ligne générale du corps

1. Et non pas 1862, comme le marquent Bellier de La Chavignerie (*Dictionnaire des Artistes français*) et Etienne Bricon (*Grande Encyclopédie*). Il était né le 23 mai 1792. Le tombeau somptueux qu'on lui a érigé au Père-Lachaise nous montre son buste, sculpté par son élève Antoine Etex et couronné de laurier, dominant une grande stèle sur laquelle sont figurées, en bas relief et dans des médaillons de marbre blanc, quelques-unes de ses compositions les plus remarquables.

au-dessus de la tête, d'une part, et au-dessous des pieds, de l'autre, par deux cornes aiguisées en pointe, on obtiendrait la forme du ménisque qui appartient à la symbolique de la vierge Marie.

La seconde chose qui fixe l'attention, c'est l'abondance des draperies. Soulevées par le bras gauche, elles s'accumulent en une masse compacte sur la hanche et de là tombent dans le vide en fiots étagés, en cascadelles de plis. Comme la statue n'est pas tellement inclinée d'un côté qu'il ait fallu nécessairement lui donner une espèce de contrepoids de l'autre, cet embarras de vêtement ne sert qu'à l'alourdir et à la rendre massive¹. Il semble que le maître se soit souvenu des ampleurs vestimentaires de l'art du XVII^e siècle, telles, par exemple, celles des portraits de *Louis XIV* et de *Bossuet* par Hyacinthe Rigaud, ou celles des *Quatre docteurs de l'Eglise* à qui le chevalier Bernin a fait soutenir, dans des poses si tourmentées, la chaire de Saint-Pierre de Rome. Mais sans aller chercher des exemples si loin, voyez, dans la chapelle même où se dresse la *Vierge* de Pradier, ces statues qui, à part le *Saint Jean* demi-nu et semblable à un jeune dieu grec, étalent des draperies si abondantes ; la *Sainte Marthe* et la *Sainte Madeleine* du narthex de la métropole montrent peut-être encore plus d'outrance dans les leurs. Cette imitation par Pradier d'un faste et d'un développement excessifs étonne un peu à une époque où l'on a vu le triomphe des costumes ajustés et étriqués. Mais peut-être aussi le statuaire était-il poussé par d'autres mobiles que le souci de donner à sa figure de la majesté par un tel luxe de draperies. Artiste voué au nu académique, il ne pensa pas devoir traiter une image religieuse comme il aurait traité une image de la Fable, et, pour accentuer le contraste qu'il apercevait entre la liberté mythologique et la chasteté chrétienne, il a certainement cru que sa *Vierge* ne serait jamais assez voilée. Mais la vérité est qu'elle l'est trop, et l'on doute fort qu'une personne vivante, accablée d'un manteau si volumineux, fût dans la possibilité de se mouvoir avec quelque aisance.

Voyons à présent le geste. Les mains sont jointes et la tête, légèrement relevée, regarde le ciel. Ce mouvement d'adoration, très pur, très noble, très touchant en lui-même, ne me semble pas justifié dans la statue qui nous occupe. Souvenons-nous, en effet, de la circonstance particulière et bien déterminée que l'œu-

1. « L'artiste a voulu, sans doute, se dédommager en une seule fois des nombreuses statues qu'il n'avait pas habillées du tout. » (Armand de Pontmartin. *De la statue de Pradier*, dans l'*Album d'Avignon*, 1838, t. I, n° 6, juin, p. 383).

vre du maître genevois avait la mission de commémorer. Marie, cédant aux prières des habitants d'Avignon, avait éloigné d'eux le fléau dont ils étaient menacés. Donc, nous sommes ici en présence d'un épisode qui appartient, non pas à la vie mortelle de la Vierge, mais à sa vie céleste et triomphante. Ce côté de l'histoire de Marie devait fatalement échapper à Pradier.

A Dieu ne plaise que je veuille, à propos d'une œuvre d'art, faire de la polémique religieuse. Mais je ne puis cependant m'empêcher de remarquer que, si le protestantisme a réduit le rôle de la mère de Jésus aux strictes bornes de l'Évangile, le catholicisme, au contraire, l'a élargi, amplifié et magnifié, en juxtaposant aux données des livres canoniques les souvenirs de la tradition, les merveilles de la légende et les glorifications du dogme. Pradier, ne sentant point, ne pouvant point sentir la portée et la grandeur des fonctions d'une personnalité placée si haut dans le monde mystique et dans la hiérarchie spirituelle, a fait de sa *Vierge* une image d'orante au lieu d'une image de protectrice, une figure encore terrestre au lieu d'une figure surnaturelle.

Marie, reine du ciel et dispensatrice des divines miséricordes, n'a point à se prier elle-même. Je conçois qu'elle ait élevé les regards, par exemple, lorsque la flamme de l'Esprit descendit sur son front, ou lorsque, emportée par les anges, elle monta vers sa demeure définitive ; mais, une fois dans le paradis, elle n'a plus besoin de regarder en haut le séjour qu'elle occupe et où elle règne. Et certainement Pradier aurait mieux réalisé le vœu des Avignonnais s'il avait abaissé les yeux de Marie vers la terre, s'il l'avait faite se penchant vers ceux qui viennent à elle, ou s'il l'avait montrée avec les bras écartés, dans ce geste si simple et si émouvant d'une femme qui veut presser ses protégés sur sa poitrine, comme une mère ses enfants. Sa statue est celle d'une sujette qui implore une grâce et non celle d'une auxiliaire qui la promet ou d'une souveraine qui l'octroie.

Ayant jugé cette œuvre dans son ensemble et constaté l'harmonie de sa pose, la surcharge de ses draperies et l'impropriété de son geste, je crois que nous sommes autorisés maintenant à nous approcher d'elle et à l'étudier dans ses détails. Cela n'exigera pas, d'ailleurs, un bien long examen, la statue étant placée un peu trop haut pour pouvoir être étudiée de très près.

Comme toutes les œuvres de Pradier, celle-ci est d'une merveilleuse exécution technique. Sous son ciseau, le marbre semble s'être amoli comme une cire pour rendre la morbidesse des

chairs et la souplesse des tissus. Les plis tombent verticalement avec beaucoup de vérité et de naturel ; tout au plus pourrait-on reprocher aux plis horizontaux ou obliques, qui se creusent sur le côté du corps, d'être un peu rigides et sèchement cassés. La figure n'a de nu que le visage, le cou, les mains et les pieds. Ceux-ci, dont on ne voit guère que les orteils, sont posés à même sur des sandales. J'avoue n'en pas aimer beaucoup la nudité qui, admissible peut-être pour l'épouse de l'humble charpentier de Nazareth, ne me semble pas devoir être acceptée pour la reine de la cité divine. Au moyen-âge, on représentait Marie toujours chaussée ; mais aux approches de la Renaissance, on rompit avec les anciennes traditions, et l'on montra la Vierge les pieds nus¹. Cet exemple n'est certainement pas à suivre.

Le manteau s'enroule sur le bras droit et le cache ; mais le bras gauche est visible dans toute sa longueur et sous la manche étroite et comme transparente qui y adhère. On a reproché à ce bras d'être quelque peu grêle², comme on l'a reproché à celui de la *Poésie légère* du même statuaire qui est au musée de Nîmes. Il est du moins modelé avec une finesse exquise, ainsi que le sont les deux poignets. Les mains fines et allongées, aux doigts fuselés, sont fort belles ; nous savons qu'il y faut voir celles de M^{me} Pradier.

J'ai dit que la tête pourrait bien être aussi celle de la même personne ; mais si je me trompe et si la ressemblance est moins exacte que je ne le crois, il n'en reste pas moins que cette tête est très individuelle et que le sculpteur, se défiant de son éducation artistique, et craignant par dessus tout de prêter à sa *Vierge* les traits d'une Diane, d'une Minerve ou d'une Junon, a dû demander au modèle un masque qui ne fût point classique. Un écrivain a fait la remarque que le nez est un peu fort et que les yeux sont

1. Mgr Crosnier, *Iconographie chrétienne*, Tours, 1876, p. 184. — « Les personnes divines, les anges, Moïse, les prophètes, les évangélistes, les apôtres et saint Jean Baptiste sont représentés sans chaussures, tandis que Marie et les saints sont chaussés... Ce n'est qu'à l'approche de la Renaissance qu'on représenta Marie les pieds nus, et souvent sous des formes bien mondaines ». (Abbé J. Corblet, *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, Paris, [1873], p. 500 et 511).

2. « Le bras gauche, ... loin de présenter des méplats plantureux comme chez les *Vierges* de Rubens, potelés comme chez les *Vierges* du Guide, serait au contraire un peu grêle ; on dirait que l'artiste se méfiait de ses habitudes et que, pour modeler ce bras, il est allé s'inspirer des *Vierges* gothiques ou byzantines. » (Sagnier, *La Vierge de Pradier*, dans l'*Union de Vaucluse* du 8 avril 1877)

Et Notre-
Dame de
Lourdes ?

peut-être trop rapprochés¹. Je n'ai pu examiner la statue d'assez haut pour confirmer ou infirmer cette assertion. Mais si elle est juste, je verrais là une nouvelle preuve que le visage de la *Vierge* appartient plus à la réalité qu'à l'idéal. Je ne chicanerai pas l'artiste sur ce point ; à défaut d'un portrait de Marie authentique, il avait absolument le droit de donner à ses traits tous les caractères de la nature ou de les modifier suivant une interprétation plus ou moins fantaisiste. Du moins Pradier a-t-il su ennoblir ce visage par une expression suffisamment sérieuse et recueillie.

La tête est en grande partie couverte par un voile. Le peu qu'on aperçoit de la chevelure nous la montre divisée en deux bandeaux d'où se détache, le long de chaque tempe et de chaque joue, une boucle ondoyante qui rappelle ces mèches étroites, le plus souvent nattées, que portaient les dames françaises de la fin du XIV^e siècle et du commencement du XV^e². Je constate là un nouvel effort de l'artiste essayant d'oublier la Grèce antique pour ne se rappeler que la France du moyen-âge. Néanmoins, malgré tout, le modeleur attiré des déesses, des nymphes et des bacchantes se trahit encore à de certains détails, comme la robustesse du cou et cette plénitude des formes du corps qui se révèle en dépit de la surabondance des draperies.

Je me résume. La *Vierge* de Pradier, moderne par le visage, les bras et les mains, antique par les autres formes, alourdie par le vêtement, est une très vivante et très charmante image de jeune femme en prière. C'est une orante ou, si l'on veut, une suppliante ; en tous cas, c'est une sainte qui appartient encore à notre monde et aspire à ce ciel vers lequel s'élève son regard. Mais si l'on me demandait : Est-ce là la mère du Christ, la triomphatrice du démon, la préservatrice des fléaux, la médiatrice des humains, la dispensatrice des faveurs divines, la *Regina caeli*, je répondrais sans hésitation : Non !

Adrien MARCEL.

1. T. T. T., *De la Vierge de Pradier*, dans le *Messenger de Vaucluse* du 12 juillet 1838. — « Les traits de son visage sont suaves et purs, mais ses yeux ont quelque chose de mondain (*sic*) » (*L'Indicateur d'Avignon* du 22 avril 1841).

2. Elles paraissent avoir été adoptées surtout par les dames de la maison de Bourbon, comme Jeanne, femme de Charles V, roi de France ; Béatrix, femme de Jean de Luxembourg, roi de Bohême ; Bonne, femme d'Amé VI, duc de Savoie ; Marguerite, femme du sire d'Albret ; etc. (Voir Racinet, *Le Costume historique*, 1888, t. IV, planch. 207, 211 et 212).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — LETTRE DE MONSIEUR DUPONT, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON,
AU BARON DE SAINT-PRÉGNAN, MAIRE DE CETTE VILLE.

Avignon, le 28 janvier 1836.

Monsieur le Maire,

J'ai accueilli avec empressement la demande qui m'a été faite de l'érection d'une statue de la Sainte Vierge dans mon église métropolitaine. Le vœu des habitants de la ville d'Avignon, vœu qui fait tant d'honneur à leur piété et à leurs bons sentiments, va être réalisé ; on s'occupe de réunir les fonds nécessaires.

Je crois, Monsieur le Baron, manquer aux zélés mandataires de cette cité et à leur digne chef, si je ne sollicitais leur intérêt et leur concours. Je me garderai bien de faire aucune instance pour provoquer les dispositions bienveillantes de MM. les Membres du Conseil municipal ; la manière dont ils se sont montrés toutes les fois qu'il s'est agi de quelque chose de bon et d'utile, me donne déjà la mesure de ce qu'on doit attendre d'eux dans cette circonstance.

Agrérez, etc.

† J. M. A. CÉLESTIN,
Archevêque d'Avignon.

(Archives municipales d'Avignon, *Délibérations du Conseil municipal*, reg. 6 [du 4 janvier 1834 au 21 juin 1836], fol. 158 r°).

N° 2. — LETTRE DU SCULPTEUR JOSEPH BRIAN.

Monsieur — Monsieur Yvaren fils, docteur en médecine,
rue Calade, à Avignon.

Paris, le 15 février 1837.

Mon cher Yvaren,

Je m'empresse de répondre à ta lettre, non pas courrier par courrier comme tu me le demandais, mais seulement deux jours après avoir reçu de tes nouvelles. Tu n'as sans doute pas prévu que ma lettre ne pourrait pas te parvenir le

15 de ce mois, jour où la Commission doit s'assembler ¹, puisque la tienne, datée du 9, n'a pu me parvenir que le 13.

Cependant je me suis empressé de suivre en tout point tes instructions. Au reçu de ta lettre, je me transportai chez M. de Cambis que je ne trouvai point chez lui. Le lendemain, je fus plus heureux, et voici ce que lui-même m'a appris au sujet de la commande de la statue de la *Vierge*. Ayant été chargé, m'a-t-il dit, par la Commission, d'une demande au Ministère d'un bloc de marbre pour la statue, et m'ayant laissé la liberté du choix du sculpteur, je n'ai pas hésité, dans l'intérêt du pays, de choisir parmi nos sculpteurs les plus distingués ; en conséquence entre David ² et Pradier ; mon choix s'était arrêté à ce dernier.

J'ai répondu à cela, de la manière la plus respectueuse que possible, que, puisque la Commission l'avait chargé d'une manière aussi spéciale de cette affaire, c'était à elle de s'y soumettre ; mais que, sans doute, il ne s'était pas attendu à ce que, en qualité d'artiste et de compatriote, je ne réclamasse point, et que mes titres pour cela en valaient bien d'autres ; que, façonné pour ainsi dire par mes compatriotes et par lui tout le premier dans la carrière de mon art, je ne me serais pas attendu qu'un travail demandé pour mon pays fût offert à un étranger. Si, lui ai-je dit, vous craignez que mon pays doute de mon savoir-faire, proposez-lui la seule chance qui me reste, celle d'un concours.

A cela il m'a répondu qu'il ne croyait pas qu'il fût honnête de faire une pareille demande, qu'il ne croyait pas que Monsieur Pradier voulût commettre sa dignité de membre de l'Institut avec des élèves. A cela j'ai répondu que M. Pradier n'en était pas à ses premières armes, qu'en une circonstance à peu près pareille à celle-ci un élève de l'Académie de Rome l'avait emporté sur lui. C'est Lemaire qui l'obtint sur lui pour l'exécution du fronton de la Madeleine ³.

Je t'avouerai que ces raisons ont paru faire quelque effet sur sa manière d'avoir conduit cette affaire. Aussi m'a-t-il répondu que rien n'était encore terminé avec Pradier ; que puisque je disais m'être occupé d'une esquisse, je n'avais qu'à la présenter à la Commission ; que pour lui sa conscience se trouvait en repos, et voulait se décharger entièrement de cette affaire.

Voilà, mon cher Yvaren, à quel point j'en suis. Indépendamment de l'intérêt que m'offre ce travail, il me serait bien pénible de ne pouvoir m'acquitter par tous les efforts possibles aux yeux de mes compatriotes, et de leur prouver dans une occasion comme celle-ci, qui pour sûr ne se présentera plus, que j'étais digne de leur confiante bonté. Veuille me continuer, je t'en supplie, tes conseils, et m'indiquer la marche à tenir auprès de ces messieurs de la Commission. Si tu crois cette lettre digne d'être montrée, que ce ne soit, je t'en prie, qu'à des personnes sûres. Je crois que tu ne ferais pas mal de commencer par M. Requien, qui aura, j'en suis sûr, aussi la bonté de ne pas me refuser ses conseils.

Au sortir de chez M. de Cambis, je fus chez le graveur qui a gravé le portrait de Laure pour Rastoul, d'après le dessin de M. Cousin. Il était absent de Paris ;

1. Le Conseil de fabrique de Notre-Dame des Doms et la Commission de la statue s'assemblèrent, en effet, le 15 février 1837. (Voir ci-après : N° 3).

2. David d'Angers.

3. Le projet de Pradier pour ce fronton, en plâtre, est au musée de Lisieux. Pradier ne laissa pas de participer à la décoration de la Madeleine ; car il fit, avec Rude et Foyatier, les sculptures des voûtes et exécuta, pour la chapelle qui se trouve à gauche en entrant dans l'édifice, un groupe en marbre, le *Mariage de la Vierge*.

sa femme m'a dit que ce n'était qu'un voyage de quelques jours, que sitôt après son arrivée il l'enverrait chez moi. Dans ma prochaine, je te rendrai sa réponse. Je te remercie bien des bonnes nouvelles que tu m'as données de ma famille ainsi que de la tienne. Veuille leur apprendre qu'ici nous nous portons bien. En attendant ta réponse qui, je crois, ne se fera pas attendre, je t'embrasse mille fois.

Ton dévoué.

BRIAN aîné.

(Original communiqué par M. Jules Belleudy, trésorier-payeur général, à Chartres).

N° 3. — DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE FABRIQUE
DE N.-D. DES DOMS.

Séance du 15 février 1837. — De concert avec MM. les membres de la Commission pour la statue de la *Sainte Vierge*, qui avaient été convoqués à cet effet, on s'est occupé de ce qui concerne l'exécution de la statue. Pour l'emplacement, on s'était arrêté à la chapelle même de la Sainte-Vierge, parce qu'il avait été généralement reconnu que la statue ne pourrait être convenablement placée ailleurs, sans entraîner à des dépenses énormes, auxquelles il serait impossible de faire face. M. le Président ¹ a lu une lettre de M. le marquis de Cambis, qui annonce qu'il a obtenu le bloc, rend compte des démarches qu'il a bien voulu faire et attend des instructions ultérieures pour s'y conformer en tout point. On a été fort touché du zèle, de l'obligeance, des bons offices de M. de Cambis.

M. Pradier est un artiste d'un talent connu, et dont le nom inspire plus de confiance que tout autre. C'est à lui que l'exécution de la statue sera confiée. M. de Cambis voudra bien négocier à cet égard ; il a toute latitude, tout pouvoir pour régler les conditions et conclure le traité ; on s'en rapporte entièrement à sa sagesse et à son dévouement pour les intérêts de la métropole. On le priera d'obtenir, s'il est possible, une diminution quelconque sur les 10.000 fr. demandés par M. Pradier, cette somme étant tout ce qu'on a pu recueillir, et devant aussi fournir aux frais d'emballage, de port et de pose. Il voudra bien faire observer à l'artiste que la statue doit indiquer l'objet du vœu, ce qui ne pourrait avoir lieu si la Sainte Vierge tenait l'enfant Jésus. Il aura, en outre, la bonté de lui rappeler ses promesses relativement aux dessins qu'il s'est engagé à donner pour la décoration de la chapelle ². Les fonds sont prêts ; on demande instamment une prompte exécution. La Fabrique approuve tout ce que fera M. de Cambis ; elle sait dans quelles mains sont placés ses intérêts.

(Archives du Chapitre de Notre-Dame des Doms, *Registre des délibérations du Conseil de fabrique*, 1836-1893, fol. 5 v°).

1. L'abbé Barret, vicaire-général.

2. Je n'ai trouvé que dans le présent procès-verbal l'indication de ces dessins. Ils ne pouvaient concerner que la chapelle du Saint Sacrement et ne furent probablement jamais utilisés, puisque la *Vierge* ne resta pas dans cette chapelle.

N° 4. — LETTRES DE PRADIER.

A. — Monsieur, Monsieur de Cambise (*sic*), pair de France ¹. — Avignon.

Paris, le 19 janvier 1838.

Monsieur, je viens de terminer la statue de la *Vierge* en marbre, que vous m'avez fait l'honneur de me commander pour la cathédrale d'Avignon. Elle sera exposée, comme nous en sommes convenus, dans le Musée du Louvre. Aussitôt après, vous pourrez la faire enlever pour sa destination. Nous avons été bien heureux, le marbre est beau et sans tache.

Veillez donc, je vous prie, Monsieur, me faire parvenir la moitié qui est le reste de la somme allouée pour ce travail ; car, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, elle appartient presque entièrement aux praticiens.

En espérant, Monsieur, que vous êtes en bonne santé, je vous prie d'agréer les sentiments distingués de votre humble et dévoué serviteur.

J. PRADIER.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requien*, n° 7947).

B. — Sans date. — Janvier 1838 ² ?

Monsieur, — Je vous envoie le reçu de la somme que j'ai reçue de vous et du ministre ³ pour la statue de la *Vierge* que j'ai exécutée, et vous remercie beaucoup de vos soins empressés pour moi dans cette circonstance.

Je me félicite en outre extrêmement, Monsieur, que ce travail ait été la cause de l'honneur que j'ai eu de faire votre connaissance, et souhaite vivement que vous conserviez dans votre esprit quelque peu de souvenir de l'artiste du Palais abbatial et de l'Institut.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance des sentiments les plus distingués de votre très humble serviteur.

J. PRADIER, m^{bte} de l'Institut.

N.-B. — J'ai beaucoup regretté, Monsieur, de n'avoir pu me trouver au rendez-vous de dimanche. Le Salon me tenait enchaîné dans mon atelier.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requien*, n° 7948).

1. Auguste de Cambis fut créé pair de France par ordonnance royale du 3 octobre 1837. Il rentra dans la vie privée en 1848 et mourut le 13 octobre 1860, en son château de Sauveterre (Gard).

2. Pour la date probable de cette lettre, voir le texte, § IV.

3. Pradier avait donc touché partie de la somme provenant de la Fabrique de N.-D. des Doms et partie de celle provenant de la subvention de l'Etat.

C. — Sans date. — Octobre 1843¹ ?

M. Pradier est venu en passant saluer Monsieur de Cambise (*sic*) et lui dit que la statue de la *Cassandre* est emballée et va partir pour le Musée d'Avignon. Il regrette n'avoir pas pu lui exprimer ses sentiments très distingués pour lui. Demain à 8 heures, je partirai avec mon petit garçon pour Toulon ; j'espère à mon retour être plus heureux.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requier*, n° 7949).

D. — Sans date. — Octobre 1850² ?

Mon cher Laurens³. — Je vous envoie la lettre que j'adresse au Maire, remettez-la vous-même si vous le pouvez, et recommandez la *réclame*.

J'ai reçu votre lettre à Genève, elle m'a fait grand plaisir, car j'étais au lit brisé de douleurs, de fatigue, de je ne sais quoi, c'est-à-dire qu'ici même je ne suis pas encore parfaitement bien ; mais avec un peu de patience et de travail, je ferai remouvoir les rouages rouillés. J'espère que l'année prochaine je vous verrai à Montpellier ou à Paris. Rien de nouveau pour l'instant. Je termine ma statue de *Flora* pour le Salon prochain. Après cela plus de femmes, en voilà assez. Je suis en train de faire une grande étude, *Ulysse qui relève le corps*

1. La date de ce billet est fixée par les notes suivantes : « On nous annonce que M. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder au musée d'Avignon, sur la demande de MM. de Cambis père et fils, la *Cassandre* de Pradier, l'un des plus beaux morceaux de sculpture de la dernière exposition. » (*L'Indicateur d'Avignon*, du 6 août 1843). — « La *Cassandre*, statue de Pradier, qui a figuré si honorablement à l'exposition de 1843, et qui a été acquise par le gouvernement au profit de notre musée, est arrivée hier sans aucun accident à sa destination. » (*Id.*, du 26 octobre 1843). — H. 1^{re}15, socle compris. (Aug. Deloye, *Notice des statues... du museum Calvet*, Avignon, 1881, n° 82).

2. Pradier avait la mauvaise habitude de marquer rarement les dates, et des quatre lettres ci-dessus une seule porte la sienne. L'époque de la lettre à Laurens serait restée très incertaine si je n'avais rapproché son texte de celui d'une autre écrite à Jules Canonge, et qui, celle-là, est datée de Paris le 22 octobre 1850. « J'étais, y dit-il, étendu dans mon lit (à Genève) et y suis resté presque trois semaines... Jeiais en ce moment le groupe, à mes frais, d'*Ulysse relevant le corps d'Achille*. Je crois l'avoir trouvé enfin grâce à mes douleurs, car c'est encore dans la fièvre. Ingres est venu à l'atelier pour le voir et le suivre ; tout ébauché qu'il est, il voudrait que je le remisse au point sur le marbre. C'est un travail à faire en Italie, ensemble, si la paix peut y renaître » (J. Canonge, *Pradier et Ary Scheffer*, Paris, 1858, p. 46-47). La lettre à Laurens est évidemment du même moment que celle à Canonge. Je retrouve le souvenir de la visite d'Ingres à Pradier dans un billet, sans date aussi, où le statuaire dit au peintre : « Vous vous êtes donné la peine de venir à mon atelier de l'Abbaye. » (Biblioth. d'Art et d'Archéologie, fondation J. Doucet, 19, rue Spontini, à Paris, *Dossier Pradier*). L'atelier de Pradier avait été transféré de la cour de l'Institut à l'Abbaye. (Canonge, *ibid.*, p. 30 et 33).

3. Laurens (Joseph-Bonaventure), de Carpentras, dessinateur, musicien, archéologue, littérateur, secrétaire de la Faculté de Médecine de Montpellier, etc., né le 14 juin 1801, mort le 28 juin 1890.

d'*Achille*¹, grandeur héroïque, que j'irai faire ou ébaucher en Italie. Vous y viendrez un moment, j'espère.

Il y avait de quoi croquer à Genève tant en vues qu'*en poisson*. Vous serez bien obligé d'y aller un jour aussi ensemble, si c'est possible. Nous y avons pêché l'écrevisse et grands poissons ; il y a de quoi se divertir tout en travaillant.

Adieu donc, cher Laurens ; mes salutations en particulier à votre femme et à votre Claude Lauraince². — Tout à vous.

J. PRADIER.

(Bibliothèque d'Avignon, *Autographes de la collection Requier*, n° 7950).

N° 5. — DELIBÉRATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE
DE N.-D. DES DOMS.

Séance du 5 octobre 1839. — On s'est occupé de la statue de la *Sainte Vierge* ; il a été reconnu qu'elle ne pouvait rester comme elle était placée, qu'elle était trop élevée, qu'elle manquait de jour, que dans cette position elle ne produisait aucun effet, qu'elle avait presque l'air d'une statue de plâtre. Elle devra donc être baissée d'environ 2 pieds, et placée dans une espèce de niche où elle recevra tout le jour nécessaire pour en faire ressortir les beautés de détail. En conséquence, on décide qu'une abside sera faite ; un avis sera immédiatement demandé à M. l'architecte³, et lorsqu'on l'aura obtenu, il sera aussitôt avisé à son exécution, la dépense étant indispensable, et le reliquat de la caisse de la Commission pour l'érection de la statue paraissant d'ailleurs devoir suffire à la dépense. — (Archives du Chapitre de Notre-Dame des Doms, *Registre des délibérations du Conseil de fabrique, 1836-1893*, fol. 17 v°).

Séance du 5 novembre 1839. — On s'est d'abord occupé du devis de l'abside ; ce devis a paru incomplet ; il sera renvoyé à M. l'architecte, pour être complété le plus tôt possible... — (Id., *ibid.*, fol. 17 v°).

Séance du 7 décembre 1839. —On examine ensuite le devis de l'abside, lequel modifié et complété monte à 3.500 francs. On a lieu de craindre que, dans l'exécution, on ne soit entraîné à des dépenses plus fortes. On n'est pas entièrement rassuré sur le danger d'un ébranlement qui compromettrait les peintures de la voûte. On doute encore que, l'abside faite, la statue y produise tout l'effet désirable. Peut-être conviendrait-il de la placer sur un piédestal adossé au maître-autel, on éviterait par là une dépense considérable, on pré-

1. Pradier a écrit *Ulysse* et *Achil*.

2. Il est probable que Pradier a voulu, en écrivant ainsi un nom dont il connaissait bien l'orthographe, plaisanter l'accent méridional avec lequel le jeune Claude le prononçait.

3. Prosper Renaux, architecte du département de Vaucluse,

viendrait un danger, on ferait une chose agréable au plus grand nombre. C'était d'ailleurs la nudité du chœur qui avait fait rejeter le projet. Aujourd'hui, le chœur va être décoré ; il n'y a plus de difficulté sous ce rapport. Reste à savoir si la statue sera bien éclairée. On aurait encore la ressource de la placer dans la chapelle de la Résurrection, ce qui aurait aussi des inconvénients. La Fabrique désire prendre l'avis d'hommes habiles et profiter de leurs lumières. Dans ce but, elle décide de s'adjoindre une Commission composée de cinq membres, MM. Renaux, Devéria, d'Olivier, colonel Chantron et Caussan. M. le président verra ces messieurs, s'assurera de leur acceptation, s'entendra avec eux, prendra jour pour convoquer le Conseil auquel ils auront l'obligeance de se rendre, pour faire part de leur sentiment, d'après lequel on avisera à se régler. Une décision définitive ne sera prise qu'après avoir consulté la Commission pour l'érection de la statue. — (Id., *ibid.*, fol. 18).

Séance du 19 décembre 1839. — Après avoir ouï la Commission susmentionnée, avec laquelle on s'était préalablement rendu sur les lieux pour examiner toutes choses, on décide, de l'avis des honorables membres qui la composent, et de M. Bertaut, représentant la Commission pour la statue, que la *Sainte Vierge* ne sera peut-être convenablement placée que dans la chapelle de la Résurrection. Derrière le maître-autel, elle manquerait complètement de jour ; dans la chapelle du Saint-Sacrement, même en faisant l'abside qui souffre bien des difficultés, elle ne produirait jamais tout son effet ; on la placera donc dans la chapelle de la Résurrection, sur un socle qui posera sur l'autel. L'autel actuel sera remplacé par un autre de forme et de dimension plus convenables. On pratiquera, s'il le faut, une ouverture au milieu de la voûte pour éclairer la statue, et on fermera ensuite, si l'on en reconnaît la nécessité, les fenêtres qui existent¹. — (Id., *ibid.*, fol. 18 v°).

Séance du 27 janvier 1840. —La statue va être immédiatement placée, comme il a été dit dans la précédente délibération. Le nouvel autel est ajourné, faute de fonds. — (Id., *ibid.*, fol. 19).

1. On n'eut besoin ni de percer la voûte ni de supprimer les fenêtres.



d nombre.
aujourd'hui;
Reste à
la placer
ents. La
lumières.
de cinq
ssan. M.
ndra avec
reance de
era à se
Commis-

smention-
examiner
imposent,
la Sainte
elle de la
t de jour;
ouffre bien
done dans
l'autel ac-
renables.
éclairer la
êtres qui

placée,
ajourné,

